149.3
G684
228379, v.2

BOOK 149.3.G684 v.3 c.1
GORRES # LA MYSTIQUE DIVINE
NATURELLE ET DIABOLIQUE
3 9153 00003190 8

Date Due

Demco 293-5

LA

MYSTIQUE

DIVINE, NATURELLE ET DIABOLIQUE

TOME III

Tout exemplaire de cet ouvrage, non revêtu de ma signature, sera réputé contrefait.

Ve Poussielgue-Rusand

LA MYSTIQUE DIVINE NATURELLE ET DIABOLIQUE

PAR GÖRRES

OUVRAGE TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR M. CHARLES SAINTE-FOI

TOME III

SECONDE PARTIE

LA MYSTIQUE NATURELLE

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE DE Mme Ve POUSSIELGUE-RUSAND

RUE SAINT-SULPICE, 23

1861

BV 5 G 18 5

149.3
G684
v.3

LA
MYSTIQUE NATURELLE

LIVRE CINQUIÈME

Du fondement historique, légendaire, physique et psychique de la Mystique infernale.

CHAPITRE PREMIER

De l'origine du mal. Satan et son royaume. Le déluge. Le peuple juif et le paganisme. La venue du Sauveur. Puissance de l'Église.

Nous avons jusqu'ici étudié la mystique qui monte vers Dieu; et, après en avoir parcouru les différents degrés, nous l'avons conduite jusqu'à ce point où elle entre, pour ainsi dire, dans le Saint des saints. Il nous faut maintenant retourner à notre point de départ, et suivre dans ses phases la mystique qui descend vers l'abîme, jusqu'à ce point où elle s'enfonce dans la nuit du mal radical. La mystique divine traverse d'abord un chemin douloureux, car il faut que l'âme soit purifiée par le feu de la souffrance; mais bientôt elle s'élance dans les régions sublimes de la lumière. Nous l'avons vue monter toujours plus haut par des sentiers où il est doux pour elle de marcher. Toujours

plus pure à mesure qu'elle montait davantage, elle a déployé sous nos yeux toute sa magnificence et sa gloire. Nous allons entrer désormais dans des voies bien différentes : à la place de ces merveilles ravissantes, nous allons rencontrer tout ce qu'il y a de plus laid et de plus difforme. Dès que nous mettons le pied dans ces voies ténébreuses, nous éprouvons déjà au dedans de nous un sentiment de répulsion, parce que nous y trouvons dès l'entrée toutes les misères de la vie ordinaire, tous les instincts brutaux, avec ce qu'ils ont de vulgaire et de déréglé. Mais c'est bien autre chose encore lorsque nous allons plus avant; car à mesure que nous descendons plus bas dans ces sombres domaines, et que nous perdons de vue davantage les puissances miséricordieuses du céleste séjour, nous rencontrons des ténèbres plus épaisses, et nous nous sentons saisis d'un frémissement involontaire et d'une sorte de vertige qui déconcerte notre esprit. Lorsque nous suivons dans ces voies ténébreuses les âmes qui s'y sont engagées, nous sommes douloureusement frappés par le contraste qui existe entre elles et celles qui s'élèvent vers Dieu par les voies lumineuses de la mystique surnaturelle. Ici nous avons vu s'épanouir toutes les vertus avec tous leurs charmes; là nous allons voir s'étaler sous nos regards stupéfaits toute la malice du cœur humain, tous les germes empoisonnés qu'il renferme en son sein; nous allons voir fermenter tous les vices de ce gouffre infect; nous allons en voir sortir, sous les formes les plus hideuses, tous ces monstres devant lesquels l'imagination recule d'horreur. Et encore, après avoir vu tout cela, il nous faudra convenir que le regard de l'homme, si avant qu'il ait pénétré dans ces abîmes, est bien loin d'en avoir atteint les

dernières profondeurs. Aussi le cœur à cette pensée se sent-il glacé d'épouvante. Mais celui qui veut gravir les sommets déserts des Alpes, afin de jouir de la beauté du point de vue qu'ils offrent à nos regards, doit payer par bien des dangers et des frayeurs la magnificence du spectacle qu'il cherche. De même aussi, en descendant des régions de la vie ordinaire dans ces abîmes ténébreux, nous devons nous attendre à recevoir des impressions bien pénibles et bien douloureuses.

La première chose que nous ayons à faire avant d'y mettre le pied, c'est de chercher quel est le fondement sur lequel s'appuie cette mystique infernale, et d'où elle se développe avec ses phases et ses degrés divers. Nous étudierons d'abord la base historique de ce développement. Lorsqu'un objet s'empare de l'homme tout entier, non-seulement il met en action les facultés spirituelles qui ont pour but de percevoir, de contempler les choses et de les combiner scientifiquement, mais il éveille encore l'activité poétique de l'imagination. Nous aurons donc à étudier en second lieu le fondement poétique de la mystique infernale dans les légendes auxquelles elle a donné naissance. De plus, tous les phénomènes qui vont nous apparaître en ce domaine ont une base organique et physique, puisqu'ils s'accomplissent dans l'organisme humain, ou dans la nature qui nous entoure. Cette base sera pour nous l'objet d'une troisième étude. Enfin, ces phénomènes ne se bornent pas au corps seulement; mais ils montent jusqu'à l'âme, et de là jusqu'au sommet de l'intelligence : nous aurons donc à en considérer aussi le fondement psychique et spirituel à la fois.

De l'origine du mal.

La mystique infernale consiste en des pratiques crimi-

nelles. Si donc nous voulons en étudier le fondement historique, nous devons remonter jusqu'à la première racine de tout mal. L'homme est composé de deux substances; papillon de jour et papillon de nuit à la fois, le jour et la nuit vont également à sa nature. Si les ailes lui poussent, il peut s'élancer jusqu'aux sommets les plus élevés : comme aussi, lorsque les pieds du serpent lui viennent, il peut s'enfoncer jusqu'au plus profond de l'abîme; mais dans l'un comme dans l'autre cas il s'éloigne également des régions de la vie ordinaire. La nature humaine ayant été créée à l'image de Dieu, nous devrions retrouver en elle les traces de cette admirable unité qui fait que Dieu est partout et toujours le même. Mais, hélas! il s'en faut bien que la chose soit ainsi : l'expérience nous montre partout, au contraire, une division profonde. Nous devons donc chercher d'abord le principe de cette division, et la suivre à travers les siècles sous ses formes diverses.

Les hommes, dans tous les temps, se sont efforcés de résoudre d'une manière satisfaisante la grande question de l'origine du mal. Les Panthéistes ont cru le faire en niant la réalité du mal, et en présentant comme apparente seulement son opposition avec le bien. D'autres, par un excès opposé, ont admis deux principes également absolus et éternels se partageant la Divinité; de sorte que l'opposition entre le bien et le mal serait absolue et éternelle comme ces deux principes eux-mêmes. Entre ces deux extrêmes se place la doctrine véritable, révélée dès l'origine au genre humain, et qui doit durer jusqu'à la fin des siècles. Pour elle, l'opposition entre le bien et le mal n'est pas apparente seulement, comme dans le premier système; elle n'est pas absolue non plus, comme dans le second;

mais elle a son principe dans l'abus que la créature a fait de sa liberté, de même que le bon usage de cette même liberté la fait disparaître. Cette doctrine est la seule qui ait su placer Dieu et la créature dans leurs véritables rapports, et résoudre ainsi d'une manière satisfaisante pour la raison cette question qui a tourmenté si longtemps l'esprit humain. D'après elle, le bien seul est éternel. Si le mal l'était, comme le prétendent les Manichéens, l'opposition qui existe entre lui et le bien ne pourrait être détruite que par un être supérieur aux deux principes qu'ils regardent cependant comme éternels et absolus, ce qui supposerait aussi une éternité antérieure à leur éternité. Le mal s'est donc produit dans le temps : ce n'est point Dieu qui l'a créé, parce que rien de mauvais ne peut sortir d'un être infiniment bon. Il n'a donc pu venir que d'un être personnel, libre, ayant en soi le principe de ses actes et de ses déterminations. Cet être, bon en tant que créé de Dieu, est devenu mauvais précisément en sortant des conditions où Dieu l'avait créé. C'est donc dans l'abus que cet être a fait de sa liberté que le mal a pris son origine. L'acte qui l'a produit n'est point un acte créateur et positif; mais c'est un acte négatif, au contraire, en ce sens qu'il a détruit et nié l'ordre que Dieu avait établi. Le diable n'est donc point en Dieu, mais dans le monde; et c'est parce que son royaume est du monde qu'il participe à l'être et aux formes de celui-ci. Son royaume est un royaume spirituel; et comme l'esprit suppose la personnalité, ce royaume du mal est composé et construit en quelque sorte d'êtres personnels et libres.

Satan et son royaume.

De même que l'ordre établi de Dieu dans le monde physique forme pour celui-ci le centre où convergent

toutes ses forces, de même aussi cette association des esprits dégénérés est gouvernée et liée par un centre et un chef, sous lequel le mal se partage comme en des groupes et des formes divers. Si donc le principe du mal s'est individualisé en Satan, si c'est en lui qu'il faut chercher la première racine de tous les vices, chacun de ceux-ci, pris en détail, a ses racines particulières dans un être personnel comme Satan lui-même, et subordonné à ce dernier; de sorte que ce prince des ténèbres tient sous sa dépendance un grand nombre de démons, dont chacun fait sentir et exerce son pouvoir dans un vice qui lui est comme spécialement dévolu. Telle est la doctrine que saint Antoine enseignait à ses disciples. Et de même que dans l'univers on monte d'une extrémité à l'autre par une multitude de degrés intermédiaires, ainsi en est-il dans ce royaume des ténèbres, qui cherche à imiter en tout le royaume de la lumière, d'où il est tombé, selon la doctrine de cet ancien Père, qui nous enseigne que dans la malice des mauvais esprits il y a des degrés innombrables, de sorte que l'un l'emporte sur l'autre en perversité. Ce royaume reste donc dans une irréconciliable opposition à l'égard du royaume de la lumière; mais malgré lui il sert à le glorifier toujours davantage, de même que le dernier fournit au premier une occasion toujours renaissante de négation et de lutte. C'est pour cela que l'un et l'autre sont immortels, parce que Dieu respecte l'être qu'il a créé, non-seulement tant qu'il garde sa beauté primitive, mais jusque dans sa difformité; et qu'il ménage la liberté de ses créatures jusque dans l'abus qu'elles en font.

Si nous consultons la tradition, voici ce qu'elle nous raconte sur la séparation des deux royaumes. A l'origine le

monde était bon; car Dieu, après l'avoir créé, vit que tout ce qu'il avait fait était bien. Il devait être la demeure et la propriété de tous les bons esprits indistinctement. Lumineux jusque dans ses plus profonds abîmes, il ne connaissait point l'obscurcissement du mal, et rien n'avait encore troublé l'ordre parfait où Dieu l'avait créé. Tous ses habitants avaient reçu de Dieu des dispositions et une beauté semblables, chacun selon la place et le degré où il avait été créé, et tous aussi étaient appelés à la même gloire. L'être privé du franc arbitre, qui, ne connaissant pas sa fin, ne peut y tendre par une action libre et déterminée, ne peut être soumis non plus à aucune épreuve : il sert de prime abord le maître qui l'a créé. Mais il n'en est pas ainsi de l'être libre, en qui brille le flambeau de l'intelligence, et qui possède en soi le principe de ses actes; il a besoin d'une épreuve qui l'établisse définitivement dans l'ordre. Or voici en quoi consistait l'épreuve que Dieu exigea des intelligences qu'il avait créées. Le premier acte libre de leur volonté devait être dirigé par la lumière supérieure de la Divinité; ils devaient dans cet acte subordonner leur liberté à la volonté divine, se remettre entre les mains de Dieu, comme des instruments dociles des desseins qu'il avait sur eux, et atteindre ainsi en lui une vie nouvelle et supérieure. Une partie d'entre eux, fidèles à leur vocation, confessèrent la souveraine autorité de Dieu sur eux, et méritèrent ainsi que Dieu à son tour les confirmât dans la condition où il les avait placés. Mais les autres, en refusant de se soumettre à Dieu, attirèrent sur eux de sa part une réprobation éternelle. Ne recevant plus la lumière divine, leur être, lumineux auparavant, s'obscurcit pour toujours, et il ne leur resta plus que la lu-

mière naturelle, tandis que les autres, éclairés par une lumière surnaturelle, furent affermis pour toujours dans la grâce. Les premiers, ayant refusé de boire à la source de la vie divine, n'ont gardé que la vie naturelle; les autres sont toujours rafraîchis et renouvelés par les flots de vie qui s'échappent du sein de Dieu lui-même. La liberté des uns s'est changée en une nécessité affreuse, dont le joug pèse éternellement sur eux. Leur amour-propre blessé se débat et se consume dans une angoisse et une fureur éternelles : leur fausse sagesse est condamnée pour toujours à l'erreur et au mensonge, pendant que les autres marchent en paix dans les voies que Dieu leur avait assignées. La division produite par le péché dans les rangs de la milice spirituelle s'est communiquée à l'univers; et celui-ci s'est trouvé partagé en deux royaumes, l'un supérieur et lumineux, l'autre inférieur, où habitent un feu dévorant et des ténèbres sans fin; et pendant que les esprits rebelles gémissent dans les abîmes de l'enfer, le ciel est devenu pour toujours la possession de ceux qui sont restés fidèles. Ceux-ci brillent au-dessus du monde comme des étoiles bienfaisantes, tandis que ceux-là, semblables à des astres malfaisants, percent comme d'une lueur funeste la nuit sombre où ils habitent.

La terre et l'homme, que Dieu y avait placé, appartenaient aussi au royaume de la lumière et de la vie. Comme pour tout le reste, Dieu, après les avoir créés, s'était applaudi de son œuvre, et l'avait trouvée bonne. Il n'avait point donné à l'homme le ciel pour séjour; mais il l'avait placé sur la terre dans un lieu de délices qui pouvait en être considéré comme le ciel; et s'il était sorti triomphant de l'épreuve qu'il devait subir, il serait resté toujours dans

le paradis, et y aurait exercé une autorité souveraine. Il devait, au nom et dans la puissance du Dieu qui l'avait créé, gouverner la terre, dont il était le roi, et protéger contre la puissance des ténèbres le paradis, qu'il était chargé de cultiver. Son être n'était encore partagé qu'en deux régions, l'une supérieure, tournée vers le ciel, où habitaient les pures intelligences; l'autre inférieure et terrestre, tournée vers la terre. Il ne sentait point encore en lui cette double loi dont le joug le fatigue aujourd'hui; l'empire de l'esprit sur le corps n'avait rien perdu de sa force. Mais au lieu de faire ce qu'il devait, il fit ce qui lui plaisait. Les puissances de l'abîme le séduisirent en lui présentant le fruit de la terre que Dieu lui avait interdit; et, au lieu de manger de l'arbre de vie, qui appartenait à un monde supérieur, il mangea de cet autre arbre dont les racines étaient enfoncées dans la terre, et il introduisit ainsi la mort dans son être, en transgressant le précepte du Seigneur. Il tomba dans cette région basse et terrestre dont il s'était incorporé les fruits.

Cependant sa faute était moins grande que celle des anges rebelles, car il n'était pas le premier auteur du mal, et son péché avait été l'effet d'une séduction. Aussi ne fut-il pas précipité dans l'abîme de l'enfer; mais Dieu se contenta de le chasser du paradis sur la terre. Celle-ci, privée d'une lumière qui lui soit propre, et passant alternativement de la lumière aux ténèbres, et du jour à la nuit, répondait parfaitement à la division profonde que le péché avait introduite dans la nature humaine. L'homme, n'ayant plus de centre pour ainsi dire et comme perdu dans la périphérie, n'est plus, comme auparavant, placé entre le ciel et la terre; mais, séparé de celui-là par celle-ci, au lieu

d'embrasser le monde extérieur, il y est renfermé et comme captif; au lieu de dominer, il se sent lié, et sa liberté lutte avec acharnement contre les liens qui la retiennent. Il est devenu terrestre, et le cercle qui l'enserre est d'autant plus étroit qu'il est plus esclave de son corps. Les forces de son être, rétrécies, liées dans une sorte d'indifférence, et attachées à la terre, ne regardent plus le monde supérieur comme l'aiguille aimantée regarde le pôle. Le ciel s'est caché à ses regards; mais, par une disposition miséricordieuse de la Providence, l'enfer aussi est voilé pour lui; de sorte que, livré à sa propre faiblesse, son esprit oscille péniblement entre la vérité et l'erreur, de même que sa vie matérielle oscille entre le jour et la nuit. Son action est renfermée aussi en des limites plus étroites. Ne recevant plus d'une manière immédiate les influences des puissances supérieures, soit bonnes, soit mauvaises, il paraît soumis uniquement aux influences terrestres. Partagé entre le devoir et le plaisir, entre la nécessité morale et la nécessité physique, il flotte encore ici entre le bien et le mal. D'un autre côté, il a renoncé à cette vie éternelle dont la source est en Dieu, sans toutefois acquérir le triste privilége de l'immortalité des esprits ténébreux. Ici donc encore il faut, pour soutenir sa chétive et mobile existence, qu'il aille demander à la terre l'aliment dont il a besoin. La mort a pénétré dans son être doué d'immortalité, et son existence ici-bas s'écoule entre la mort et la vie pour ainsi dire, entre la maladie et la santé. Semblable à la lune, qui, toujours mobile, traverse sans cesse les phases qui partagent son cours, il ne peut trouver nulle part ni la fixité ni le repos.

Le déluge. C'est en cet état que l'homme est entré dans l'histoire,

et qu'il a commencé à se développer, soit pour le bien, soit pour le mal. Mais les voies qui mènent en bas lui ont paru plus commodes que celles qui montent, et l'histoire des premiers siècles de l'humanité ne nous offre à peu près que le développement du mal sous toutes ses formes. Le mal se propageant de génération en génération, en se fortifiant toujours davantage, dut prendre à la fin des proportions gigantesques, tandis que, le bien au contraire devenant toujours plus faible, les sentiers qui conduisent vers les régions supérieures devinrent par là même toujours plus déserts et plus abandonnés. Le monde moral, ayant perdu son équilibre, chancelait autour de son centre de gravité. On eût dit que l'économie tout entière de la divine providence pour le salut des hommes allait être anéantie, et que tous les éléments du bien allaient disparaître. Le monde entier était plongé dans la corruption la plus profonde : toute chair, à l'exception d'une famille seulement, avait perverti ses voies, et toutes les pensées étaient inclinées vers le mal. Dans cette extrémité, Dieu fit appel aux forces conservatrices qu'il a déposées en ce monde, et qu'il tient en réserve pour les jours de danger. Il détruisit dans un déluge universel la race humaine tout entière, à l'exception d'une seule famille ; et le souvenir de cette épouvantable catastrophe resta profondément empreint dans la mémoire du genre humain régénéré. C'était le second acte de restauration exercé à l'égard de celui-ci. Le premier avait eu lieu immédiatement après la chute, lorsque Dieu promit à nos premiers parents un rédempteur, et qu'après avoir maudit celui qui les avait séduits il établit une inimitié irréconciliable entre la race de la femme et celle du serpent. Cette inimitié, nous la trouvons exprimée dès

les premiers temps de l'histoire dans l'opposition de la race de Seth et de celle de Caïn, des enfants de Dieu et des enfants de ce monde et du prince de ce monde. Puis, les deux races s'étant mêlées, nous voyons sortir de cette union criminelle la race impure des Nephilim. Le déluge fut le second acte de cette restauration accomplie par la Providence. Livrant à l'enfer par la mort ce qui appartenait à l'enfer, il purifia la terre souillée par tant de crimes, de sorte qu'elle put servir de séjour à une race meilleure.

Une nouvelle période historique commence donc après le déluge. Le genre humain, quoique délivré de ces ténèbres sataniques qui menaçaient d'obscurcir entièrement la nature humaine, gardait toujours néanmoins cette souillure primitive du péché originel qui avait enfanté tous ces désordres. Le mal était brisé, il est vrai, mais la racine existait toujours. Lors donc que plus tard trois familles sortirent des trois fils de Noé, et donnèront naissance à des peuples divers, le bien et le mal qui sont dans la nature humaine se développèrent de nouveau d'une manière parallèle d'abord. Mais bientôt les familles venant à se croiser et les peuples à s'unir, il en résulta un mélange de bien et de mal que nous retrouvons dans toute l'histoire ancienne. Dieu, il est vrai, avait fait alliance avec les hommes dans la personne de Noé; mais Cham, père de Canaan, avait, dit une ancienne légende, trouvé les caractères runiques qu'avait taillés Caïn, le père des enfants du monde et l'inventeur de ses arts mauvais, et que ses descendants avaient enfouis dans la terre à l'approche du déluge. Ainsi, la tradition des arts magiques, qui avait exercé une influence si désastreuse sur le genre humain avant le déluge, avait passé dans l'époque qui le suivit immédiatement; et

les puissances infernales s'efforcèrent de la développer et de la répandre. L'opposition qui avait séparé les enfants du monde et les enfants de Dieu sépara de nouveau Canaan avec ceux qui marchaient dans ses voies, et le peuple élu avec tous ceux qui partageaient de près ou de loin sa foi. Il y avait de nouveau deux cultes sur la terre, celui des esprits de ténèbres et celui des esprits lumineux et par-dessus tout de Dieu, qui manifeste en eux sa puissance. Pendant que les nouveaux Egrégores honoraient le vrai Dieu sur la sainte montagne, en bas, dans la vallée, les fils des hommes exerçaient leurs perfides enchantements. Le culte de Baal était-il autre chose que le sabbat des sorciers et des sorcières de ce temps-là, sabbat tenu non pas en secret, dans le silence de la nuit, mais publiquement et au grand jour? Qu'y voyons-nous en effet? un dieu adoré sous la forme d'un bouc, des prêtres dansant en chœur autour de lui en poussant des cris sauvages; des prêtres inspirés et possédés par les démons, s'ouvrant les veines, se livrant aux orgies les plus infâmes; ou bien encore un dieu honoré sous la forme d'un taureau, recevant entre ses mains embrasées les enfants qu'on lui immole, et dévorant ses victimes, dont les cris sont étouffés par les sons des instruments les plus bruyants et par les acclamations féroces d'une multitude insensée, tandis que d'autres se jettent par troupes volontairement dans les flammes. Et ce culte de Baal ne se bornait pas à la terre de Canaan; mais nous le retrouvons partout, quoiqu'à des degrés divers. C'est Baal que l'Égypte adore dans les animaux; c'est lui auquel l'Inde rend hommage dans la personne de Siva, qui préside à la génération et à la mort. La Chaldée, l'Assyrie et la Syrie reconnaissent son empire : c'est ce culte que l'on retrouve au fond

des mystères d'Atys, de la mère des dieux et de Dionysos en Grèce, et des Bacchanales à Rome. Le Nord lui-même n'a pu échapper à ses horreurs. Déjà le dualisme entre le bien et le mal, qui du fond de la Perse avait pénétré dans ces contrées, y avait frayé la route à ce culte abominable, dont le côté sanglant et cruel surtout y avait été accueilli favorablement. Au milieu de cette inondation des fureurs de l'enfer, le peuple choisi de Dieu s'efforçait de conserver la dignité morale de l'homme, et d'entretenir la flamme éternelle de la lumière divine. Jéhovah lui avait adressé cette menace : « Celui qui incline vers les magiciens et fornique avec eux, je tournerai ma face contre lui, et le ferai disparaître du milieu de mon peuple. » Le don de faire de vrais miracles avait lutté en la personne de Moïse, en présence de Pharaon, contre les faux miracles du démon. Dans la personne de Daniel, la véritable prophétie avait triomphé de la fausse devant le roi des Chaldéens. Et dans Élie, sur le Carmel, le culte de Jéhovah avait confondu le culte de Baal. La bonne doctrine s'était ainsi conservée dans le monde et y avait préparé les voies faites dès l'origine au genre humain. Mais une fois encore le monde, perverti, d'un côté par l'orgueil des Stoïciens, et de l'autre par la corruption des Épicuriens, parut sur le point de s'abîmer dans une dissolution universelle; et c'est alors que, l'excès du mal appelant un remède héroïque, Dieu descendit lui-même sur la terre, et accomplit ainsi les promesses.

La venue du Sauveur.

L'étoile prophétique qui annonça aux mages ce grand événement dirigea leurs pas non du côté de Rome, puissante par les armes et enivrée du sang des peuples, mais vers la crèche où reposait le salut du monde. L'enfant qu'ils

trouvèrent faible et dénué de tout secours humain avait pour mission de s'avancer seul contre l'ennemi du genre humain, de briser le pacte que celui-ci avait contracté avec le démon, et qu'il avait comme signé de son sang, et de le lui arracher après l'avoir vaincu. Lors donc que les temps furent venus, celui qui ne craint personne et dont la puissance est sans égale sur la terre se présenta devant le Christ, que l'esprit avait conduit au désert afin qu'il y fût tenté, et que par sa tentation il méritât pour les hommes la force de résister aux suggestions du démon. Trois fois le tentateur renouvelle ses attaques, choisissant à chaque fois un nouveau terrain, et le circonvenant ainsi de tous les côtés; mais aux trois fois il est honteusement repoussé. Chassé ainsi des trois régions de l'homme où il avait établi son empire, il s'enfuit avec ignominie ; et les anges, qui s'étaient séparés de notre premier père, lorsqu'il fut vaincu dans une épreuve semblable, viennent maintenant offrir leurs services au second Adam, qui doit réparer la faute du premier. Le vainqueur s'avance dans la force de l'esprit d'en haut, pour annoncer l'Évangile aux pauvres, pour guérir les cœurs brisés, pour annoncer aux captifs qu'ils seront délivrés, aux aveugles qu'ils recouvreront la vue, à ceux qui sont abattus qu'ils vont être désormais libres de toute inquiétude, et à tous en général la venue du royaume de Dieu. Plus fort que le fort armé, qu'il a vu tomber du ciel comme un éclair, il entre dans sa maison; il l'enchaîne, lui prend les armes en qui il avait mis sa confiance, et distribue à ses élus le butin qu'il a fait. Car le troisième jugement du monde approche. Le prince de ce monde va être chassé : son peuple va tomber sous le tranchant du glaive, et Jérusalem va être foulée sous les

pieds des païens, jusqu'à ce que le temps de ceux-ci soit accompli. On amène au Christ les possédés, et d'une parole il chasse d'eux les démons et les délivre. Ce Gadarénen que le diable possède depuis si longtemps, qui, toujours nu, n'a pour demeure que les sépulcres, qui dans sa fureur brise les chaînes dont on le lie, et qui, poussé par le démon dans le désert, voit tous les hommes fuir devant lui; ce Gadarénen le rencontre. Le Christ lui demande qui il est : « Je m'appelle Légion, répondit-il, car nous sommes beaucoup. Êtes-vous venu nous tourmenter avant qu'il soit temps? » Puis, reconnaissant sa puissance, il le conjure de ne pas les plonger dans l'abîme, et le Christ leur permet de rentrer dans une troupe de porcs. Les esprits impurs se prosternent devant lui, et lui crient : « Vous êtes le Fils de Dieu. » Mais lui leur défend de le faire connaître, car il ne veut pas du témoignage du père du mensonge. Quelques-uns sont guéris par la vivacité de leur foi : la fille de la Syrophénicienne est sauvée par l'humilité de sa mère. Il donne à ses disciples le pouvoir de chasser aussi les démons; mais, faibles encore dans la foi, ils ne réussissent pas toujours; ils ne peuvent rien sur cet esprit muet qui, lorsqu'il emporte celui qu'il possède, le rend sourd et muet, le jette tantôt dans le feu, tantôt dans l'eau, tantôt par terre, où il le force de se rouler en écumant et grinçant des dents. Notre-Seigneur donc, après avoir chassé ce démon, tend la main au possédé gisant à terre, pour le relever, et reproche à ses disciples leur peu de foi; puis il leur apprend que ce genre de démon ne peut être chassé que par le jeûne et la prière. Enfin, après avoir achevé l'œuvre pour laquelle il était venu dans le monde, après avoir vaincu le démon et l'enfer, avant de monter au ciel, il

laisse à son Église le pouvoir de chasser en son nom le démon qu'il a vaincu.

La mythologie raconte que Jupiter, après avoir foudroyé Typhon, roula sur lui l'île de Sicile; que depuis ce temps il gît haletant et gémissant sous ce fardeau, qui l'accable; que les flammes de l'Etna sont le souffle qui s'échappe péniblement de sa poitrine oppressée, et que toutes les fois qu'il se remue pour chercher quelque soulagement en changeant de position le sol tremble dans toute la contrée. Ainsi le Christ, après avoir dompté Satan, l'a précipité au fond de l'abîme, et a roulé sur lui ce rocher inébranlable sur lequel il a bâti son Église. Là cet ange apostat se tord dans les convulsions d'une fureur impuissante, et, soulevant parfois le poids sous lequel il gémit, il produit ces secousses violentes qui agitent le monde des esprits. Mais il a beau faire, il a perdu son droit, et avec lui la puissance formidable qu'il possédait jadis. La voie du ciel n'est plus fermée à ceux qui la cherchent : le Christ y a marché le premier, et tous peuvent y marcher à sa suite. Chacun peut, s'il le veut, rentrer en possession des biens éternels que le péché nous a ravis. Cependant ni l'homme ni le démon n'ont perdu depuis la rédemption la liberté qu'ils avaient auparavant : le Christ a seulement brisé les liens qui attachaient le premier à celui-ci; de sorte que le démon ne peut plus exercer sur nous aucun empire sans le concours de notre volonté. Si Dieu lui permet quelquefois de nous visiter et de nous faire sentir son pouvoir, c'est toujours pour notre bien; et il ne saurait jamais nous nuire contre notre gré. La lutte des deux principes n'a donc point cessé depuis le christianisme. La rédemption n'a fait, au contraire, que la rendre plus

acharnée en la rendant plus spirituelle; mais du moins les armes sont égales des deux côtés, et la victoire, si nous le voulons, est assurée. Depuis que le judaïsme est tombé sous les coups du paganisme, et que celui-ci s'est affaissé de soi-même, écrasé par la religion du Christ, le fil impur des traditions diaboliques n'a point été coupé pour cela; à travers les ruines des anciens systèmes, il s'est prolongé jusqu'à nos jours, grâce à la corruption et à la perversité du cœur humain. Cependant il y a sous ce rapport, entre l'époque qui a précédé Jésus-Christ et celle qui l'a suivi, cette différence que dans le tissu de l'histoire l'action du démon formait en quelque sorte la chaîne autrefois, tandis qu'aujourd'hui elle n'en est plus que la trame. Les temps sont changés. L'humanité est encore, il est vrai, exposée aux attaques des puissances de l'enfer; mais l'issue de la lutte n'est plus incertaine : et si la main de l'homme ne rompt elle-même le sceau qui ferme l'abîme, le démon n'a plus d'empire sur lui, et son salut est assuré.

Puissance de l'Église.

La possession n'a donc point cessé dans l'Église; mais celle-ci a reçu de Dieu par les apôtres les secours nécessaires pour en contre-balancer les effets. *Vous chasserez les démons en mon nom*, a dit Notre-Seigneur. Les Actes des apôtres nous racontent que ce nom n'était pas invoqué en vain par ceux-là mêmes qui n'appartenaient pas à Jésus-Christ. Déjà, dès l'origine, comme nous l'apprenons par le témoignage de saint Cyprien et de Prudence, pour conjurer la puissance du diable, l'Église avait admis dans sa hiérarchie les exorcistes. Saint Ignace lui-même, dans son épître aux habitants d'Antioche, et le pape saint Corneille dans sa lettre à Fabien, font déjà mention des exorcismes. Les démons sont conjurés au nom de Celui

qui viendra juger les vivants et les morts. Les exorcismes ne se pratiquaient ni dans les maisons, parce qu'on avait peur, ni dans les églises, à cause de la sainteté du lieu, mais en plein air. Là on leur demandait leurs noms, et on les forçait à manifester leur départ par quelque signe extérieur. « Car, nous dit saint Cyprien parlant de l'impuissance des démons, conjurés par nous au nom du vrai Dieu, ils sont renversés aussitôt, forcés à confesser le nom du Seigneur et à sortir du corps des possédés. Vous les voyez à notre voix, et par l'action de la majesté divine cachée en nous, fouettés, jetés dans le feu, contraints par un accroissement de souffrances à nous demander grâce et à déclarer, en hurlant et en gémissant, d'où ils viennent et quand ils s'en iront. L'île de Chypre a été témoin de ces merveilles, quand saint Hilarion, qui y avait cherché le repos de la solitude, y ayant été découvert, délivra de cette manière près de deux cents possédés, hommes et femmes, comme le raconte saint Jérôme dans sa vie. »

CHAPITRE II

Développement du mauvais principe dans les hérésies anciennes et modernes. Des trois formes du panthéisme naturaliste dans le monde païen. Des trois formes du judaïsme dans son développement. Le paganisme et le judaïsme, plus tard le mahométisme armés contre la doctrine du Christ. Hérésies des Gnostiques et des Judaïsants. Elles se confondent à la fin avec le manichéisme, et, partant de l'Orient, inondent l'Occident tout entier. L'émancipation de la chair. L'orgueil enfante le sensualisme d'un côté, et le rigorisme de l'autre. Les faux prophètes et les clairvoyants opposés aux voyants et aux prophètes véritables.

Le panthéisme.

L'Église n'eut pas à souffrir seulement de la violence de ses persécuteurs; mais elle eut encore à lutter de tout temps contre les mauvaises doctrines qui étaient nées du paganisme et du judaïsme à la fois. Le premier, depuis qu'il s'était séparé du tronc de la religion primitive, avait dégénéré dans un panthéisme dont les formes varièrent chez les différents peuples, selon la différence du principe que l'on prenait pour base. Comme l'univers semble partagé en deux moitiés, le ciel et la terre, on supposa que tous les deux ils avaient produit l'ensemble des choses dont la diversité frappe nos regards; et dans les contrées de l'Occident on désigna l'époque où cette production eut lieu sous le nom d'époque d'Uranus et de Géa. Et c'est sous cette forme que le panthéisme se révéla pour la première fois. Mais comme cette production continuelle et surabondante s'opposait au développement des choses produites, il fallut y mettre des bornes et la faire rentrer dans de justes limites. C'est le temps qui fut chargé de cette opération, le temps, qui toujours finit et toujours recommence, oscillant perpétuellement entre la vie et la mort.

Ici commence la seconde période du panthéisme, celle de Chronos et de Rhéa, après que les Titans eurent mutilé Uranus. Mais le temps, toujours mobile, ne pouvait conduire au but désiré. Dévorant tout, pour le reproduire ensuite sous une autre forme, enfantant les êtres sortis de son sein, pour les dévorer ensuite, il ne pouvait rien établir de stable et de permanent. Il fallut donc avoir recours à un troisième principe, qui, coordonnant tous les êtres avec nombre, poids et mesure, les assujettît à la loi d'une harmonie supérieure, et donnât à chacun l'ordre et la beauté qui lui conviennent. Ce principe fut représenté dans Zeus et Héré; et avec eux commence la troisième période du panthéisme.

Le dualisme.

Mais les forces sauvages de l'époque antique ne cédèrent pas sans combat à la nouvelle puissance qui se produisait dans le monde. Il fallut les soumettre et les dompter; et c'est à la suite de cette lutte terrible que les Titans de la fable furent précipités au fond de l'abîme. Comme ils avaient combattu pour la cause du désordre, de l'injustice et de la violence, contre l'ordre et l'harmonie, ils représentèrent le mauvais principe, tandis que les partisans de Chronos luttaient en faveur du bien. Et c'est alors que le panthéisme se produisit sous la forme du dualisme, ou d'une opposition irréconciliable entre le bien et le mal, entre la lumière et les ténèbres, entre la vie et la mort. La lutte de ces deux principes une fois commencée se continue dans l'histoire par des émanations, des générations et des incarnations interminables du bon principe, apparaissant ici dans Dionysus, là dans Mithra, ailleurs dans Chrishna, Osiris, etc. On en vint bientôt à regarder ces personnages comme n'ayant jamais commencé, et à con-

sidérer cette lutte comme éternelle. C'est ainsi que la doctrine du dualisme s'établit dans le monde, et que ses partisans en vinrent bientôt à adorer le mauvais principe.

Le judaïsme.

Le judaïsme, de son côté, se trouva dès l'origine en opposition directe avec le panthéisme païen sous toutes ses formes. Jéhovah n'était point, aux yeux des Juifs, renfermé dans la nature; il n'avait rien de commun avec elle : effet de sa puissance infinie, elle était séparée de lui par un abîme. Comme il avait créé le ciel et la terre, Uranus et Géa étaient à son égard de pures idoles, et leurs adorateurs des rebelles. Comme c'était lui, d'un autre côté, qui avait créé la lumière et établi les ténèbres, ce dualisme qui séparait deux choses intimement unies dans leurs racines était une abomination à ses yeux. Le panthéisme sous toutes ses formes était donc pour le monothéisme un scandale; il avait pour base cette doctrine insinuée par le démon à nos premiers parents : *Vous serez comme des dieux*, et, comparé à lui, il était ce que le mal est au bien. Cependant on ne peut méconnaître non plus un certain progrès dans le culte du judaïsme et dans son rapport avec les fausses religions qui l'entouraient. Dieu, en effet, s'était manifesté d'abord comme créateur; et, lorsqu'il avait créé le monde, son action n'avait trouvé aucun obstacle au dehors, puisque le mal n'existait pas encore. Aussi, après chaque création, pouvait-il s'applaudir de son œuvre et la proclamer bonne. Mais lorsqu'une partie des anges, s'étant révoltés contre lui, eurent entraîné dans leur révolte l'homme lui-même, et que le mal se fut ainsi propagé, à travers tous les domaines de la création, jusqu'à la terre, qui en forme comme le dernier degré, une seconde époque commença dans l'histoire, époque de mobilité et de chan-

gements continuels. Dieu apparut dès lors comme conservateur et destructeur à la fois : conservateur à l'égard de ce qui s'était maintenu dans le bien, destructeur et vengeur à l'égard du mal; recueillant, protégeant, disciplinant le premier par des lois sages et fortes à la fois; combattant, écartant le second, ou le faisant servir au triomphe du bien. C'est là l'époque de la loi et de l'ancienne alliance. Mais cette conduite de la Providence avait pour but de préparer l'avénement de la troisième époque. En effet, la plupart des hommes opposant leur volonté aux desseins de Dieu sur eux, et les rendant inutiles par l'abus coupable de leur liberté, il apparut enfin comme restaurateur et sauveur; et avec l'accomplissement des promesses relatives au Messie commença la troisième époque dans l'histoire, époque qui ne finira que lorsque Dieu, après avoir achevé la purification du genre humain par la séparation incessante du mal et le couronnement des élus, se manifestera au monde comme souverain juge, et conduira la création tout entière vers son but final.

Mais les promesses s'accomplirent d'une tout autre manière qu'on l'avait attendu; Juifs, païens, tous furent également surpris et déconcertés par ce grand événement. Le paganisme reposait, il est vrai, sur ce principe, que la rédemption était déjà accomplie; et chaque peuple païen pouvait citer dans son histoire un ou plusieurs sauveurs à qui il devait sa gloire et sa prospérité. Cependant l'insuffisance du salut qu'avaient apporté ces dieux et l'impuissance de ceux-ci avaient enfin donné aux païens une sorte d'attente d'un rédempteur, qui, quoique moins explicite que chez les Juifs, n'en est pas moins très-prononcée dans leur culte et dans toute leur histoire. Mais le Messie qu'ils attendaient,

c'était un conquérant qui, après avoir soumis à l'empire de Rome tous les peuples de la terre, ne ferait du monde entier qu'un seul royaume. Les Juifs, de leur côté, espéraient un Messie qui les délivrerait de l'oppression et de l'humiliation sous laquelle ils gémissaient, et qui leur assujettirait toutes les nations. Or les uns et les autres voyaient apparaître un Sauveur qui, plus pauvre que les oiseaux du ciel, n'avait pas un lieu où il pût reposer sa tête; un Sauveur qui s'était entouré d'hommes sans considération, sans instruction; qui enseignait une doctrine d'une grande profondeur, il est vrai, quand on se donne la peine de l'étudier attentivement, et confirmée par des miracles éclatants, mais dont néanmoins la simplicité choquait la sagesse fausse et orgueilleuse du monde. Il ne s'agissait ici ni des dons de l'esprit, ni du courage qui fait les héros, ni de conquêtes matérielles. C'était par l'humilité qu'il fallait conquérir la couronne que ce Sauveur promettait à ses élus, et le royaume qu'il leur annonçait était un royaume invisible. Quand on vit ce singulier Messie mourir sur une croix, et ses disciples entreprendre de vaincre les princes du monde non par les armes, mais par les souffrances, le paganisme se détourna avec mépris, et le judaïsme avec fureur. Le premier, s'affaissant toujours davantage, crut pouvoir se soutenir en reprenant son ancienne croyance, à savoir que la rédemption avait été accomplie déjà autrefois par les hauts faits de Zeus ou de Chronos; il essaya de donner à cette doctrine une forme plus scientifique et plus séduisante pour l'esprit, et de la purifier des erreurs monstrueuses qui l'avaient dénaturée, afin de pouvoir l'opposer ensuite avec succès au christianisme. Le judaïsme, de son côté, nia que les promesses fussent accomplies, et en remit

la réalisation à une époque plus éloignée. Puis, les Juifs ayant été sur ces entrefaites dispersés parmi tous les peuples de la terre, ils essayèrent aussi, comme les païens, par haine pour le christianisme, de donner à leur doctrine une forme qui la rendît plus accessible aux esprits de ce temps-là. Ce qui s'était passé dans le judaïsme lors de la captivité de Babylone se reproduisit en cette circonstance. Au retour de cette captivité, les Juifs, sentant le besoin de fortifier l'idée qui faisait la base de leur nationalité, avaient recueilli le canon de leurs Écritures, qui s'était augmenté de plusieurs livres. Dans cette dispersion générale et définitive, ils voulurent rassembler toutes les traditions orales qui expliquaient la doctrine et la loi, pour qu'elles ne se perdissent pas parmi eux. C'est ainsi que des commandements du Sinaï et des écrits légués par le passé naquit la Massorah, qui est comme la partie formelle de la doctrine du judaïsme, tandis que la Mischnah, avec ses Breiloth, en forme la partie matérielle. Plus tard la Mischnah, avec la Gemara, son commentaire, composa ce qu'on appelle le Talmud, c'est-à-dire la Doctrine. Enfin, à la Massorah et à la Mischnah vint s'ajouter encore la Cabale, qui, puisée à la même source que les deux premières, forme la doctrine mystique et secrète du judaïsme. La Cabale en particulier devait, dans ce qu'elle avait de vraiment indigène, restaurer et soutenir le mosaïsme, qui chancelait, tandis que, par ses emprunts au paganisme d'un côté et au christianisme de l'autre, elle devait acquérir un développement qui pût lui permettre de se poser en face de la doctrine de l'Église, et de la combattre, comme les nouveaux Platoniciens le faisaient avec leur philosophie éclectique.

L'ancienne doctrine judaïque avait présenté son Jéhovah comme le Dieu suprême, comme le Dieu de tous les dieux du paganisme. Dans la Cabale, c'est Ensoph, caché dans les plus profonds abîmes de l'être, qui est tout, et qui pourtant n'est rien de ce qui est; c'est Ensoph qui a créé d'abord l'universalité des choses, par Menra ou le Verbe. Puis celui-ci produit les trois Sephiroth supérieurs, et de ces derniers sortent les sept inférieurs. C'est ainsi qu'Ensoph, se manifestant dans les dix sphères qui composent l'univers entier, a terminé l'arbre généalogique des émanations divines, lequel s'étend à travers les quatre mondes superposés l'un à l'autre, depuis les sommets du monde des esprits jusqu'aux derniers degrés de la matière. Mais, parallèlement à cette suite d'émanations divines, nous voyons se développer à travers ces quatre mondes une série de démons ou de substances spirituelles; car les Juifs étaient persuadés que tous les domaines de la création, depuis le ciel jusqu'à la terre, les astres du firmament, les éléments de l'abîme, les montagnes, les plantes, les animaux, les hommes des soixante-dix peuples de la terre sont confiés à la garde d'esprits particuliers. Mais, de même que le monde est partagé en deux parties, l'une ténébreuse, et l'autre lumineuse, présidées, celle-ci par Jezer Tob, l'être bon, et celle-là par Jezer Hara, l'être mauvais, ainsi le monde des démons forme deux royaumes, celui des bons et celui des mauvais esprits, toujours en lutte l'un contre l'autre, mais liés cependant par un certain rapport magique. A la tête des premiers étaient trois intelligences supérieures : Métratron, Sandalphon et Acatriel. Après eux venait la milice entière des bons esprits, partagée en dix chœurs, d'après le nombre des trois cieux et des sept planètes. Le

chef des mauvais démons, c'était Samaël ou Satan, dont le serpent était comme le principe ou le côté féminin, tandis qu'Asmodée et Bédargon étaient comme ses lieutenants. Après eux venaient les puissances inférieures, les Satan, le Schedim, les Sayrim, les Malache Chabbalah, tous ministres de la colère de Samaël et composant sa cour. Ils remplissent les sept régions de l'enfer ou de la géhenne, de même que les bons esprits occupent l'Éden ou le paradis, et entre les deux sont placés les esprits de la nature. (*Histoire, doctrine et noms de toutes les sectes juives qui ont existé autrefois, ou qui existent encore aujourd'hui*, par Beer, tome II; Brunn, 1823.)

L'homme, étant ainsi placé entre les deux mondes de la lumière et des ténèbres, peut recevoir par là même les influences de l'un ou de l'autre, selon qu'il se tourne vers celui-ci ou vers celui-là. S'il se tourne vers la lumière, sa vie se développera dans la lumière, le bien et la sainteté; si, au contraire, il cherche les ténèbres, il descendra jusqu'aux dernières profondeurs du vice et de la perversité. Il peut donc, en avançant toujours, soit dans le bien soit dans le mal, arriver à un état d'inspiration céleste ou satanique, et au bout de cette voie trouver la magie divine ou la magie infernale. Cette double magie de la Cabale juive nous représente, quoique dans un sens plus élevé, ce qu'étaient pour le paganisme la théurgie et la géotie. Outre cela, les païens, aussi bien que les Juifs, reconnaissaient une troisième sorte de magie, à savoir une magie naturelle, correspondant aux esprits de la nature. Nous retrouvons aussi ces trois genres de magie dans le mahométisme; et il ne faut pas s'en étonner, puisqu'il n'est lui-même qu'une combinaison du judaïsme et du paga-

nisme. Les musulmans distinguent encore à l'heure qu'il est une magie naturelle, Essimiah, et une magie spirituelle, Erruhani, laquelle se divise de nouveau en deux espèces, l'une divine, ayant Dieu pour principe immédiat ou indirect, selon qu'on invoque ou son nom ou celui des bons esprits; et l'autre satanique, nommée Sufli, dans laquelle l'homme invoque l'assistance des esprits mauvais. Le christianisme, entouré de ces trois écoles, eut peine à se défendre de leurs influences; et c'est à celles-ci que l'on doit attribuer l'origine de toutes les hérésies qui parurent dans les premiers siècles. L'influence du mahométisme ne se fit sentir que plus tard; encore peut-on dire que ce fut principalement par l'intermédiaire des Juifs.

Hérésies judaïques

L'Église avait poussé ses premières racines au milieu du monde juif et païen, et c'est de là que lui étaient venus les premiers fidèles. Or, parmi ceux qu'elle avait convertis, plusieurs eurent la pensée de venir au secours de la nouvelle doctrine, et d'en étayer la faiblesse apparente en l'appuyant sur les doctrines juives et païennes, afin qu'elle pût de cette manière lutter avec plus de succès contre celles-ci. C'est de cet effort que sont sorties successivement toutes les erreurs des judaïsants et des gnostiques, qui essayèrent de dessécher et de faire périr le tronc de la vraie doctrine, en l'étouffant sous une multitude de plantes parasites, tandis que, dans le sein de l'Église, d'autres hérésies, exagérant ou rétrécissant ses dogmes, lui préparaient des périls non moins grands. La Cabale avait surtout trouvé des adeptes en Égypte, parmi les Juifs hellénistes, parmi les Esséens ou piétistes, et les Thérapeutes ou mystiques, comme on peut le voir dans les écrits de Philon. Les chrétiens venus du judaïsme

s'appliquèrent donc à présenter la doctrine chrétienne sous un aspect qui ne fût pas de nature à repousser leurs anciens coreligionnaires. Comme il existait une certaine analogie entre les trois périodes des dieux du paganisme et les trois révélations successives faites au genre humain, à l'origine d'abord, puis au peuple hébreu, puis par Notre-Seigneur Jésus-Christ, on en vint à supposer aussi, toujours dans la vue d'obtenir le but désiré, que le Messie, roi du monde spirituel supérieur, par opposition à Satan, prince du monde inférieur, que le Messie avait paru dans la révélation de ces trois périodes de l'histoire. Ce premier pas fait, il était facile d'aller plus loin, et d'en venir à prétendre que les trois doctrines ne sont au fond qu'une même chose, et que la troisième, à savoir la doctrine chrétienne, n'avait eu pour but que de débarrasser la seconde des éléments étrangers qui l'avaient défigurée depuis Moïse, et de la rétablir dans sa dignité primitive. C'est sur ces fondements que se sont élevées les diverses sectes judaïsantes des premiers temps de l'Église, comme les Ébionites, les Nazaréens et les Elcésaïtes, chez qui l'on retrouve la magie, les conjurations d'esprits, les sibylles et les prophétesses.

Hérésies païennes ou gnostiques.

Les chrétiens venus du paganisme firent la même chose de leur côté; ils cherchèrent premièrement à enrichir la doctrine chrétienne, qui leur paraissait méprisable à cause de sa simplicité, en y ajoutant les trésors que le paganisme possédait en ce genre. Puis ils cherchèrent à présenter le paganisme comme bien supérieur au judaïsme; et transportant à l'histoire de l'Église la division des périodes admises par les païens, comme nous l'avons vu plus haut, ils présentèrent le paganisme et le judaïsme comme deux

choses entièrement opposées. Les doctrines gnostiques se distinguèrent selon les systèmes païens qu'elles prirent pour base, et qu'elles cherchèrent à introduire dans le christianisme ; et il semble que nous n'avons aucune règle plus sûre pour discerner leur origine que les systèmes des nombres qu'elles on pris pour point de départ. On pourrait d'après cela retrouver la trace des doctrines égyptiennes dans celle de Basilide, où prédomine le nombre huit joint à celui de trois cent soixante-cinq, et qui est dans un rapport intime avec la métempsycose ; le nombre sept chez Saturnin indique la Perse comme berceau de ses erreurs ; le nombre trois, puis les nombres huit, dix et douze, joints au nombre trente, désignent la Chaldée chez Valentin.

Quant aux sectes de la seconde sorte, elles se distinguent par le degré d'abaissement où elles ont essayé de réduire le judaïsme et son Dieu, de même que par le degré d'opposition qu'elles ont prétendu établir entre lui et le Dieu des chrétiens. Chez Basilide, Jéhovah n'est que le premier ange de la dernière hiérarchie des esprits, tandis que dans le Christ la plus haute énergie divine s'est unie à l'homme. Chez les Valentiniens, Jéhovah est le démiurge, le roi du monde des figures et des images ; il est engendré par Achamoth chassée du Pleroma dans l'obscur chaos, tandis que Jésus restaurateur de ce même monde est l'Eon que tous les autres Eons ont formé de ce qu'il y a de plus pur dans leur essence. Chez Marcion, le Créateur, ne connaissant que la justice, mais ignorant l'amour, flotte entre le bien et le mal. D'autres, poussant la chose encore plus loin, font du Créateur un être mauvais, qui a introduit le péché dans le monde par la loi. Les Ophites semblent avoir poussé

cette horrible doctrine jusqu'à ses dernières conséquences; et bientôt les choses en vinrent à ce point que, par une réaction inévitable en ces sortes de cas, l'opposition entre le mahométisme et le judaïsme finit par disparaître tout à fait, tandis que d'un autre côté les Séthites et les Caïnites poussèrent cette opposition jusqu'à un dualisme formel. Les Ophites enseignaient que la Sophie, s'abaissant jusqu'à la matière, avait enfanté Jaldabaoth, le fils du Chaos; que celui-ci, après avoir créé les sept esprits sidéraux, avait créé avec eux le monde et enfin l'homme; que de son souffle il avait communiqué à celui-ci la lumière supérieure qui habitait en lui; mais que, voulant l'empêcher d'acquérir une science plus élevée, il lui avait défendu de manger le fruit de l'arbre de la science; de sorte que l'esprit du serpent, créé aussi par lui, était devenu le bienfaiteur de l'humanité en le poussant à transgresser le précepte du Seigneur. Ces hérétiques en vinrent bientôt à prendre parti pour Caïn, pour Cham, pour les habitants de Sodome, etc., comme les Caïnites; ou, comme les Séthites, à voir dans Seth et Sem le précurseur du Messie ou le Messie lui-même, et à chercher la vraie doctrine dans la ligne des enfants de Dieu, pendant que les Adamites, remontant plus haut, honoraient dans Adam la souche commune des enfants de Dieu et des enfants des hommes.

Le manichéisme.

Tous ces systèmes, on le voit, entendaient dans un sens hérétique et exagéraient l'opposition qui existe entre les deux principes du bien et du mal. Aussi finirent-ils par se résoudre tous dans le manichéisme, qui avait su trouver la formule la plus courte, la plus populaire, la plus favorable aux passions humaines, pour tous les adversaires du

dogme chrétien et de la morale sévère de l'Évangile dans le monde. Deux royaumes éternels gouvernés par deux chefs, dont l'un cependant est supérieur à l'autre; dans l'homme deux natures, l'une plus élevée, l'autre inférieure, dont la première, plus forte à l'origine, a perdu son empire dans la génération par la volupté : telle était cette formule, dont la simplicité apparente devait plaire aux esprits vulgaires, et dont la facilité souriait d'ailleurs aux passions du cœur humain. Aussi fut-elle favorablement accueillie partout, mais surtout en Orient. Cette doctrine néanmoins, puisée du Zend-Avesta, était dans sa forme primitive trop opposée au christianisme pour pouvoir se défendre contre lui. Elle sut donc se plier aux circonstances, et prendre diverses formes selon les temps; et c'est ainsi qu'elle a pu se soutenir à travers les siècles jusqu'à nos jours. Vers la fin du IVe siècle, elle pénètre sous la forme du priscillianisme jusqu'au fond de l'occident en Espagne, et y jette des racines si profondes qu'on l'y retrouve encore à la fin du VIe. Vers le milieu du siècle suivant, les Pauliciens l'introduisent par le moyen de Constantin dans l'Arménie syrienne; puis dans le cours du VIIIe, elle se répand dans l'Asie Mineure, et se rajeunissant dans l'hérésie de Sergius, vers la fin du même siècle, elle gagne en partie la faveur des empereurs d'Orient. Mais au milieu du IXe siècle, l'audace de la secte donne naissance à une guerre qui dure près de cent ans, et dans laquelle elle est complétement défaite. Les Manichéens, transportés en Thrace dans les vallées du mont Hémus, se liguent avec d'autres, bannis avant eux, et se répandent de nouveau sous le nom de Bogomiles. Vers le milieu du XIe siècle, Psellus les reconnaît sous le nom de Messaliens, d'Eu-

chètes ou d'Enthousiastes, tandis qu'Alexis Comnène, vers la fin du même siècle, se vante d'avoir convaincu une partie de ces hérétiques de leur erreur, et fait divulguer par Euthymius leurs mystères. Cependant ils s'étaient répandus par des missions et par le commerce dans la Bosnie et la Dalmatie, et poussant toujours plus à l'ouest ils apparaissent avant l'an 1000 en Italie, et trouvent particulièrement à Milan un accueil favorable. Comme ils étaient étrangers, on leur donna le nom de Passagini, et celui de Bulgares parce qu'ils venaient de Bulgarie; mais eux, se regardant comme plus purs que les autres hommes, s'appelaient Catharins, Patarins, Piphliens, Bégards, Lollards, etc. Leur doctrine fit de rapides progrès, même dans l'État de l'Église, et pénétra jusqu'en France. Elle y avait germé longtemps en secret, lorsque enfin elle se produisit tout à coup au grand jour dans le sein du clergé d'Orléans en 1017, et se répandit de là en diverses provinces particulièrement dans le sud de l'Aquitaine, où elle fit de si rapides progrès que déjà en 1030 nous voyons un concile assemblé contre ses sectateurs à Toulouse, jusqu'à ce qu'enfin la guerre des Albigeois arrêta leurs progrès dans cette contrée sans les extirper entièrement. En effet, ils ne s'étaient pas bornés à la France; mais ils avaient fait seulement de ce pays leur centre d'opérations, et de là ils s'étaient jetés sur tous les peuples de l'Occident. Nous les trouvons déjà en 1052 dans la contrée de Goslar, puis dans les pays du Bas-Rhin. Vers le milieu du XIIe siècle, ils passent de Gascogne en Angleterre, couvrent l'Espagne de leurs associations secrètes, et font du royaume de Léon un des principaux siéges de leur puissance. Nous les voyons reparaître plus tard de temps en temps dans les guerres des

paysans, chez les Anabaptistes. Puis passant dans le nouveau monde, après la découverte de celui-ci, ils s'y implantent et s'y propagent. On les retrouve encore à l'heure qu'il est chez les Bogomiles des montagnes de l'Hémus; et il n'y a pas longtemps qu'ils ont essayé de se constituer dans la capitale même de la France sous le nom de Saint-Simoniens.

Ce réseau de sectes et d'hérésies, qui n'a cessé d'enlacer l'Église depuis son origine jusqu'à nos jours, a été en même temps pour la mystique diabolique un des auxiliaires les plus puissants; et c'est par les Manichéens surtout que celle-ci s'est répandue à travers le temps et l'espace. Comme la spéculation et la pratique se tiennent par des liens très-étroits, on peut toujours juger de l'une par l'autre. Une fois qu'on reconnaissait dans le mal un principe absolu et personnel, on devait l'honorer, le servir et lui rendre hommage; et lui, de son côté, devait récompenser à sa manière le culte qu'on lui rendait. Si dans les commencements, moitié par un reste de pudeur, moitié pour ne pas choquer trop ouvertement l'instinct religieux des populations, on donnait au bon principe la prééminence, le principe mauvais était regardé toutefois comme lui étant semblable en toutes choses, et les esprits conséquents devaient en conclure qu'ils étaient égaux tous les deux. De là il n'y avait qu'un pas pour arriver à reconnaître que le roi des régions inférieures, lesquelles sont plus proches de l'homme, est le plus puissant, et qu'on doit l'honorer plus que son rival; et c'est là ce qui a répandu le culte du démon dans toutes les contrées de l'Europe. Chacun de ses adorateurs croyait, d'après la doctrine qu'il avait embrassée, et plus encore d'après sa propre expérience, qu'il portait en soi un

élément en rapport avec le démon, une nature inférieure et ténébreuse, et jouissant en quelque sorte du droit de cité dans le royaume de Satan. Plus cette nature inférieure avait pris le dessus dans un homme, plus elle avait subjugué la nature supérieure, et fait prédominer ses instincts, ses appétits et ses passions, plus cet homme devait se trouver disposé à entrer au service d'une puissance dont il sentait la force dans tous ses membres et dans tous ses organes; moins, au contraire, il devait se sentir d'attrait pour le principe du bien qui, malgré toutes ses perfections, ou plutôt à cause d'elles, lui paraissait quelque chose d'inaccessible et de trop étranger à sa nature. Une fois décidé dans son choix, il devait chercher à entrer dans un commerce plus intime avec le maître invisible qu'il s'était choisi, et il trouvait dans sa nature inférieure comme un point de contact avec lui. Une alliance formelle était donc facile, et les conditions en étaient, pour ainsi dire, trouvées d'avance. En effet, comme c'est principalement dans la chair que règne Satan, l'émancipation de la chair et tout ce qui s'ensuit était le résultat prochain de ce contrat tacite entre l'homme et le démon, et souvent même cette condition était posée d'une manière formelle.

L'émancipation de la chair.

Mais le mal sut arriver au cœur de l'homme par d'autres voies encore. L'Église avait toujours reconnu les obstacles que l'homme rencontre pour son salut dans les instincts de la nature inférieure; aussi avait-elle toujours cherché à tenir celle-ci sous une discipline sévère. Cependant la grandeur des périls qui nous menacent de ce côté ne lui avait pas fait perdre de vue ceux que l'orgueil nous prépare; et, poursuivant les racines du mal jusque dans les régions les plus hautes de l'homme, elle s'était efforcée de contenir celles-ci

sous un joug salutaire. Elle trouvait partout sur sa route deux ennemis à combattre : en bas, la concupiscence et l'instinct animal, qui dépriment l'homme; en haut, la superbe ou l'orgueil, qui veut toujours monter. Et comme sa doctrine se tient toujours dans ce milieu sage et juste, lequel n'est que l'unité vivante et supérieure où se joignent les extrêmes qui semblent le plus opposés, elle avait cherché ici encore à garder ce sage tempérament qui évite avec précaution tous les excès. Soumettant à Dieu également, et les instincts de la nature inférieure, et les élans de la nature supérieure, s'efforçant de rabattre l'orgueil et de relever les passions basses de l'homme, elle voulait ainsi établir en lui un juste équilibre, et lui rendre, autant que la chose est possible ici-bas, l'harmonie qui existait dans son être à l'origine. Mais de même que le bel accord des dogmes de l'Église avait été troublé par les diverses hérésies, et surtout par celle des deux principes, ainsi devait-il en être de la discipline morale fondée sur ces mêmes dogmes. Nous retrouvons donc encore ici deux doctrines extrêmes, l'une qui conduit au sensualisme, et l'autre qui mène par l'orgueil au rigorisme. Cette opposition avait existé déjà, et chez les païens dans les deux sectes des Épicuriens et des Stoïciens, et chez les Juifs dans les sectes des Sadducéens et des Pharisiens. Chacune de ces doctrines était un mal en soi, parce que chacune développait à sa manière quelques-uns des mauvais instincts de la nature humaine. Mais lorsqu'elles se furent rencontrées, comme les extrêmes finissent toujours par se rencontrer; lorsque l'orgueil, approchant dans une présomptueuse assurance de la volupté qui l'épiait, se trouva pris dans ses piéges; ou lorsque celle-ci, arrivée au dernier degré de l'abrutissement, trouva sur ses

Le sensualisme et le rigorisme.

pas l'orgueil, alors ces deux ennemis du bien se donnèrent la main, et hâtèrent les progrès du mal par leur funeste alliance. Aussi saint Augustin, dans son livre *des Hérésies*, adressé à Quodvultdeus, nous apprend que les sectes gnostiques étaient généralement si décriées que, tandis qu'elles s'appelaient de différents noms, beaucoup les désignaient toutes en masse sous le nom de Borborites, c'est-à-dire *sales*, à cause des abominations qu'elles pratiquaient dans leurs mystères. Le saint docteur nomme expressément comme se distinguant sous ce rapport les Simoniens, les Nicolaïtes, les Carpocratiens, les Manichéens, les Priscillianistes et les Paterniens. L'extrême opposé était représenté par les Montanistes et les Valésiens, qui se châtraient eux-mêmes, par les Patriciens et les Circumcellions, qui pratiquaient le meurtre contre les autres et contre eux-mêmes, par tous ceux en un mot qui s'appelaient Catharins ou purs. Or cette contagion de l'orgueil était plus subtile et plus pénétrante encore que celle de la volupté.

Les faux prophètes.

Cette opposition passa bientôt de la vie dans la mystique, à l'aide du principe sur lequel les différentes sectes appuyaient leurs doctrines. Comme celles-ci, étant toutes en contradiction avec les dogmes de l'Église, avaient besoin pour se faire accepter, d'une garantie supérieure, leurs auteurs l'avaient cherchée dans le prétendu Paraclet qu'ils promettaient à leurs adeptes. Tous les hérésiarques, depuis Simon le Magicien jusqu'à Manès, et plus tard jusqu'au moyen âge, s'étaient annoncés comme envoyés par l'Esprit, et avaient donné leur doctrine comme une nouvelle effusion de ce même esprit ayant pour but de continuer et d'étendre l'œuvre de la rédemption. Comme cette effusion du Saint-Esprit se manifeste principalement dans le don de

prophétie, ce don, et avec lui toute la mystique, n'avait pas tardé à pénétrer dans les sectes qu'ils avaient fondées; et comme, d'un autre côté, c'était dans leurs prophéties que la doctrine qu'ils enseignaient avait ses racines, celle-ci devait nécessairement manifester l'esprit qui l'avait inspirée. Déjà dans l'ancienne alliance nous rencontrons deux sortes de prophètes, ceux de Jéhovah et ceux de Baal; car il y a deux sortes d'esprits, l'un qui souffle d'en haut, l'autre d'en bas. Les annales des Hébreux nous apprennent ce qu'il faut penser des prophètes de Baal, et nous pouvons, en nous rappelant ce qu'étaient les bacchanales, suppléer ce qui manque à la description qu'elles nous en font. Quant à l'esprit d'en haut, nous ne pouvons mieux connaître la nature de ses opérations qu'en interrogeant à ce sujet ceux-là même qui les ont reçues. Il descend comme une flamme sur la langue de David. Il enivre Jérémie comme un feu dévorant, de sorte que tous ses os tremblent dès qu'il a touché sa bouche et qu'il y a mis ses paroles, le posant au-dessus des peuples et des royaumes, pour qu'il plante et arrache, édifie et détruise. (*Jérém.*, c. I, p. 23.) Le prophète inspiré par lui est obligé de dire ce qu'il ne veut pas; et, s'il s'y refuse, l'inspiration pèse sur lui comme un fardeau qui l'écrase, s'enflamme en son cœur, brûle ses os; de sorte que, ne pouvant supporter les ardeurs qui le consument, il tombe en défaillance. (*Idem*, C. XX.) Ézéchiel sent clairement la main de Dieu se poser sur lui, son esprit entrer en lui et le placer sur ses pieds. (c. III.) Une main mystérieuse, sortant du milieu du feu, le saisit par les cheveux dans une vision, et l'élevant entre le ciel et la terre le transporte jusqu'à Jérusalem dans le temple. (C. VIII.) Lorsque nous considérons le langage symbolique des pro-

phètes, nous voyons que toutes leurs actions portaient le même caractère ; de sorte que la multitude les comprenait mal bien souvent, et les regardait comme des insensés. Ainsi, lorsque le disciple des prophètes prit à part Jéhu pour lui donner l'onction royale, ceux qui accompagnaient ce dernier lui demandèrent, lorsqu'il revint, ce que ce fou lui avait fait. Nous ne pouvons méconnaître en tout cela les signes d'un état vraiment extatique. Mais entre ces deux inspirations, entre ces deux genres de prophètes, ceux de Dieu et ceux du démon, nous en trouvons d'autres qui sont comme les prophètes de la nature. Ce sont eux que désignait Ézéchiel sous les traits de ces hommes qui prophétisent d'après leur propre cœur, suivant leur propre esprit, et de fausses visions, lesquelles ne leur apprennent rien ; de ces hommes qui se mettent à proclamer leurs oracles trompeurs sans que le Seigneur les ait envoyés, et qui annoncent la paix là où la paix n'est point, qui trompent le peuple et confirment les méchants dans leur malice. (*Ibidem*, c. XIII.) « Je ne leur ai point donné de mission, dit le Seigneur par la bouche de Jérémie ; mais ils se sont mis en avant eux-mêmes. Je ne parlais point en eux, et malgré cela ils prophétisaient et mentaient en mon nom, disant : J'ai rêvé, j'ai rêvé dans le sommeil, parlant ainsi, non de ma bouche, mais d'après les visions perfides de leur cœur. S'ils avaient assisté à mes conseils et annoncé mes paroles à mon peuple, je les aurais détournés de leurs voies mauvaises et des mauvaises pensées de leur cœur; mais chacun volant la parole de son voisin, ils se sont mis à rêver des mensonges, et ont ainsi séduit mon peuple par leurs illusions et leurs faux miracles. N'écoutez donc point les paroles de ces prophètes ni de ces prophétesses, qui

pour une poignée d'orge et un morceau de pain vous mettent un coussin sous le coude et un oreiller sous la tête, et ravissent ainsi les âmes de mon peuple. Ma colère tombera sur eux, et ne reviendra à moi qu'après avoir accompli les pensées de mon cœur. Que celui donc qui rêve dise ce qu'il a rêvé; mais que celui qui a ma parole la redise avec sincérité. Qu'a de commun le froment avec la paille? Ma parole n'est-elle pas comme le feu ou comme un marteau qui brise le rocher? » (*Jéremie*, c. XXIII, et XXVIII; *Ézéchiel*, c. XIII.) Cette troisième classe de prophètes appartient au genre des pythons et des devins, *qui strident in incantationibus suis*, comme le dit Isaïe, c. VIII. Ce sont les clairvoyants qui ont des visions, il est vrai, mais qui, entourés d'illusions, sont sujets à l'erreur, et se rendent coupables bien souvent d'imposture. Il y a parmi eux bien des degrés et bien des nuances, et ils forment comme le point de transition qui conduit à la première classe des voyants inspirés par l'enfer.

L'Esprit d'en haut ayant communiqué à l'Église de la nouvelle alliance le vrai don de prophétie, le démon, qui cherche toujours à contredire l'œuvre de Dieu, ne pouvait manquer non plus d'avoir ses prophètes. Car, comme le dit le prince des apôtres : « De même que les Juifs ont eu de faux prophètes, de même il s'élèvera parmi vous des docteurs de mensonge, qui inventeront des sectes pernicieuses, nieront le Seigneur qui les a rachetés, et se prépareront ainsi une prompte ruine. » (Ep. II, c. 2.) La clairvoyance naturelle, quoiqu'elle ne fût pas peut-être parfaitement comprise des anciens, n'était pas néanmoins restée pour eux un mystère. Les premiers hérésiarques avaient su la mettre à profit, afin de donner à leurs erreurs

la sanction dont elles avaient besoin. De ce côté donc l'esprit du mensonge trouvait une porte par où il pouvait entrer; et comme la constitution de la femme la rend plus accessible à ces sortes d'états, il leur fallait des femmes qui pussent leur servir d'instrument pour atteindre leur but. Nous ne devons donc pas être étonnés de voir celles-ci jouer un si grand rôle dans la plupart des hérésies. Nous pouvons suivre la série de ces fausses prophétesses jusqu'au temps des apôtres, où nous trouvons cette Hélène ou Sélène que Simon le Magicien appelait sa Minerve; puis Prisque et Maximille, les prophétesses de Montan; puis nous trouvons encore les visions et les faux miracles de la Philomène de Sergius. Chez les Pépuciens de la Phrygie, cette race de prophétesses prend tellement le dessus que la secte lui donne la prééminence dans le sacerdoce. Ce qui est naturel en soi ne peut être imputé ni à bien ni à mal, et est, sous le rapport moral, indifférent soit pour l'un, soit pour l'autre. Mais lorsque l'élément naturel est uni intimement avec l'esprit, comme il arrive dans l'homme, il ne peut rester longtemps dans cette indifférence : il suit l'impulsion de l'esprit qui habite en lui, et sert ainsi soit à édifier, soit à détruire. Or les sectes qui prennent pour point de départ la négation d'un dogme révélé sont éminemment destructrices. Et le manichéisme présentant le mal comme une puissance légitime, qui a des droits aux hommages de tout ce qui a quelque rapport avec elle, le culte du mal se trouve par là justifié. Mais les hommes peuvent passer au culte du démon de deux manières, selon la différence de leur nature et des doctrines qu'ils professent. Ceux qui, par une disposition mauvaise de leur cœur, ou par l'effet d'une grande perversité, se sentent attirés

vers le mal, comme tels se livrent complétement à lui, et se mettent sous sa dépendance, afin de pouvoir à leur gré se servir en son nom de la nature pour satisfaire leurs convoitises. Nous devons donc trouver parmi eux un culte diabolique, une doctrine et une mystique diabolique aussi. Que si, au lieu d'incliner vers la volupté, ils penchent, au contraire, du côté de l'orgueil, ils reconnaissent bien, il est vrai, l'empire des puissances supérieures; mais cette connaissance ne fait qu'éveiller en eux le désir de devenir comme les Élohim, ou même plus puissants encore. Il résulte de là un culte et des pratiques d'un genre différent. Ces hommes, méprisant les démons, cherchent à s'élancer jusque dans les régions les plus hautes et à s'assujettir les puissances qui y habitent, soit les unes par les autres, soit par Dieu lui-même, la plus haute de toute. L'ancienne magie s'est produite sous toutes ces formes dans le christianisme, de même que dans le judaïsme et le paganisme, enfantant les hérésies et reproduite à son tour par celles-ci. Prenant son point de départ dans la magie naturelle, qui s'efforce de soumettre la nature par le moyen des forces qui résident en elle, elle a cherché à l'opposer à la mystique pure et sainte de l'Église.

La Magie dans son opposition à l'Église.

C'est ainsi que s'est formé ce culte magique et secret que les sectes ont opposé au culte public de l'Église, et dans lequel elles ont cherché à imiter les sacrements, et particulièrement celui de l'Eucharistie. Chez les Ophites, un serpent apprivoisé sortait d'une caverne sous l'autel, conjuré par les prêtres; et lorsqu'il avait touché de sa langue l'oblation qu'on lui présentait, celle-ci se trouvait par là même consacrée, et était distribuée comme eucharistie parmi les fidèles : c'est ce que nous apprend saint Augustin dans son

Catalogue des hérésies, 17. Ce symbole exprimait d'une manière frappante la nature du culte de ces hérétiques. Les Montanistes et les Pépuciens tiraient le sang d'un enfant d'un an, à l'aide de piqûres qu'ils pratiquaient sur tout son corps ; puis, le mêlant avec de la cendre, ils en faisaient un pain dont ils préparaient leur eucharistie. Si l'enfant mourait, ils l'honoraient comme martyr; et, s'il échappait, ils en faisaient leur grand prêtre. Nous voyons ici un retour aux sacrifices sanglants du paganisme, qui convenaient très-bien à cette secte dure et impitoyable. Les Manichéens, ou du moins ceux qui parmi ces hérétiques s'appelaient Cathares, mêlaient de la semence à leur eucharistie, comme le prouvent les enquêtes juridiques faites à Carthage d'abord, et plus tard à Rome, et les déclarations de ceux dont on avait abusé pour ces cérémonies abominables. Ici, c'est l'ancien culte de Moloch qui reparaît dans toute son horreur, et qui ose se donner comme le culte du Christ. Ces abominations étaient les conséquences des principes admis par ces hérétiques : elles devaient donc se produire toujours de nouveau dans le cours des siècles, quoique sous des formes diverses. C'est ce que témoigne en effet Psellus, dans ce qu'il nous rapporte des Euchites de son temps. Ils admettaient trois principes : l'un paternel, qui régnait seulement dans les régions situées au-dessus de ce monde ; puis deux autres issus de lui, le premier qui exerçait son pouvoir dans le monde, et l'autre, plus jeune, qui présidait aux choses célestes. Quelques-uns de la secte honoraient ensemble les deux derniers, parce que, quoiqu'ils fussent opposés l'un à l'autre, ils avaient néanmoins le même père et la même origine. D'autres adoraient, il est vrai, le plus jeune,

comme ayant la meilleure part, mais sans refuser pour cela d'honorer l'autre, à cause du pouvoir qu'il avait de leur nuire. Les plus dépravés, renonçant tout à fait au culte du principe céleste, se consacraient exclusivement au Satanaki, qui avait créé les plantes et les animaux, et mis tout en ordre sur la terre, tandis que son frère, jaloux de lui, affligeait son royaume de tremblements de terre, de grêles, de famines, etc., et méritait ainsi la malédiction des hommes. Or ces hérétiques, pour se rendre Dieu favorable, goûtaient, au commencement de leurs cérémonies, des deux excréments humains, suivant ainsi leurs principes jusque dans ses dernières conséquences. Puis le soir, ils conduisaient les initiés, hommes et femmes, dans leurs lieux de réunions, et tous, après que les lumières avaient été éteintes, se mêlaient indistinctement dans d'infâmes orgies, après quoi ils se séparaient. Au bout de neuf mois, lorsque le temps était venu où les femmes devaient mettre au monde les fruits de ces unions monstrueuses, ils se rassemblaient tous au même lieu, et trois jours après l'enfantement ils prenaient les malheureux enfants qui venaient de naître, leur tiraient le sang du corps, les brûlaient respirant encore sur un bûcher, recevaient leur sang dans des vases, le mêlaient avec de la cendre, et en composaient un mélange horrible dont ils infectaient leurs aliments et leurs breuvages. C'était là leur communion : ils croyaient par là pouvoir effacer les symboles empreints dans notre âme, ce sceau qui met les démons en fuite, et se ménager les moyens de se rendre ceux-ci familiers. (Psellus, *de Operat. Dæmon.*, p. 11-37.) Lorsque les Bogomiles transportèrent en Occident la doctrine des Manichéens, ces abominations passèrent avec elle dans ces contrées. Le synode

d'Orléans expose ainsi le résultat de l'enquête faite en cette ville sur cette secte : « Ils s'assemblaient de temps en temps la nuit dans une maison désignée d'avance, portant chacun un flambeau à la main. Là ils chantaient dans une espèce de litanie les noms des démons, jusqu'à ce qu'ils vissent descendre au milieu d'eux le démon lui-même sous la forme d'un petit animal. Dès qu'il était apparu, on éteignait toutes les lumières, et chacun abusait de la femme qui lui tombait sous la main, sans aucune crainte du péché, sans se soucier que ce fût sa mère ou sa sœur ou une religieuse; car ils tenaient ces unions pour saintes. L'enfant qui naissait de cet accouplement impur était brûlé à la manière des païens, huit jours après sa naissance, dans un grand feu, sous leurs yeux. Ils recueillaient et gardaient ses cendres avec le même respect avec lequel la piété chrétienne conserve le corps du Seigneur, comme viatique pour les malades. La puissance du démon qui résidait dans ces cendres était telle, que lorsqu'un homme en avait seulement goûté il était extrêmement difficile qu'il renonçât à cette hérésie pour retourner dans le chemin de la vérité. »

Les mêmes accusations se reproduisent plus tard à propos des Catharins; et un bref du pape Grégoire IX à quelques évêques d'Allemagne indique les différentes formes d'animaux sous lesquelles le démon paraissait dans leurs assemblées : ce sont les mêmes que nous verrons plus tard dans le sabbat des sorcières, celle du crapaud ou du chat, par exemple. Les Fratricelles avaient des orgies semblables. Les femmes se rendaient par troupes à leurs assemblées; une fois que les cérémonies étaient achevées et les lumières éteintes, le prêtre donnait, en invoquant l'esprit, le signal

de ces unions monstrueuses. Les enfants qui en naissaient étaient ensuite jetés de main en main par ces sectaires placés en cercle, jusqu'à ce qu'il fût mort; et celui entre les mains de qui il mourrait était salué comme grand prêtre. Un de ces enfants était brûlé par les prêtres, qui, mêlant dans une coupe ses cendres avec du vin, se servaient de ce breuvage pour initier les adeptes. (Abr. Bzovius, *in annal.*, ann. 1303.) Les Templiers furent aussi, comme on le sait, accusés de brûler des enfants et d'honorer Satan. Un grand nombre de nobles du sud de la France étaient entrés dans cet ordre de chevalerie. Sortis d'une condition qui, à cette époque et dans ces contrées, savait cacher sous le manteau de la poésie une profonde corruption, et dans laquelle le manichéisme comptait à cause de cela un grand nombre de partisans, il ne serait pas étonnant qu'ils eussent ajouté aux vices de leur patrie ceux de l'Orient, et que, formant pour ainsi dire un ordre dans l'ordre dont ils étaient membres, ils eussent conservé en secret les pratiques et les cérémonies des Manichéens. Cette supposition est la seule qui puisse concilier les contradictions que l'on remarque dans le procès des Templiers, et sauver à la fois l'honneur des juges qui les ont condamnés et celui du grand maître et de ses compagnons, qui en mourant protestèrent de leur innocence.

Note du traducteur

Notre siècle, fier de sa civilisation et de ses lumières, se croit exempt de ces superstitions et de ces crimes qu'enfante toujours le commerce de l'homme avec les esprits ténébreux. Mais ici encore se vérifie la parole du Maître : Celui qui s'exalte sera humilié; *et les siècles antérieurs n'ont malheureusement rien à envier au nôtre sous ce rapport. Aujourd'hui comme autrefois, les morts sont évoqués et consultés*

sur les affaires les plus importantes; et, plus d'une fois peut-être, leurs oracles ont déterminé les combinaisons de la politique moderne. La nécromancie est devenue, sous le nom de spiritisme, *un art, une science, que dis-je? une religion, ayant ses dogmes, sa discipline, ses adeptes, ses prêtres et ses pontifes. Et les sectateurs de cette religion nouvelle, ce ne sont pas des hommes ignorants et grossiers, mais des hommes d'une condition élevée pour la plupart, éclairés, dans le sens que l'on donne aujourd'hui à ce mot, savants même, exempts par conséquent des préjugés qu'enfante l'ignorance. Aujourd'hui comme autrefois, les puissances infernales sont invoquées, et Satan est honoré d'un culte formel, dont le premier acte consiste à renoncer au baptême, au titre de chrétien qu'il confère, pour passer au service du démon. Aujourd'hui comme autrefois, ces actes exécrables sont signés par le nouvel adepte, et scellés de son sang. Aujourd'hui comme autrefois, dans les réunions où se célèbrent ces mystères ténébreux, le blasphème et la luxure se donnent la main pour honorer d'un mutuel accord le père du mensonge et l'instigateur de tout mal. Aujourd'hui comme autrefois, dans ces assemblées criminelles, après que le nom du Christ et de sa divine Mère ont été maudits, leurs images conspuées et brisées, le corps du Sauveur, reçu à la sainte table par une bouche sacrilége, est livré aux profanations les plus abominables. Aujourd'hui enfin, comme autrefois, l'orgie succède au blasphème et au sacrilége, et les assistants, éteignant les lumières, se livrent dans les ténèbres aux infamies que l'on reprochait aux Manichéens.*

Mais à côté, ou plutôt au-dessus de ces prodiges d'iniquité, éclatent des prodiges de grâce et de sainteté. Aujourd'hui comme autrefois, s'épanouissent dans le silence du

cloître, loin du monde et sous le voile de l'humilité, les fleurs les plus suaves de la mystique divine. Aujourd'hui comme autrefois, de saintes âmes puisent dans une communication intime avec la Divinité cette puissance surnaturelle que nous admirons dans les saints de tous les siècles. Tant il est vrai que le ciel et l'enfer ne cessent jamais d'être présents en un certain sens sur la terre; tant il est vrai que Dieu et le démon ont toujours ici-bas leurs héros. La vertu portée jusqu'à l'héroïsme produit encore les mêmes fruits, et enfante toujours des saints; et, d'un autre côté, le crime et l'impiété, portés à leur extrême limite, enfantent toujours des monstres.

CHAPITRE III

Développement de la mystique diabolique. L'Église commence déjà à la combattre dans la personne de saint Pierre luttant contre Simon le Magicien. Le célèbre canon *Caput episcopi*. Les Géludes au VIIIe siècle. Au IXe siècle les magiciens qui changent le temps à leur gré. Au Xe, XIe et XIIe, décrets de l'Église contre la magie. Les enchantements et la vaudoisie. Les sorcières commencent à paraître au commencement du XIVe siècle. Procès du carme Adeline devant l'inquisition d'Évreux. Le *fortalitium fidei*. La bulle d'Innocent VIII. Législation des anciens empereurs et des anciens peuples germains contre la magie. Procès de magie à la cour des Mérovingiens. Des ordonnances faites plus tard par les empereurs et les rois au moyen âge. Manière de voir les Indiens du Malabar.

D'après tout ce que nous avons dit dans le chapitre précédent, nous ne devons pas être étonnés de voir la mystique diabolique apparaître déjà dès le commencement de l'Église, et se développer sans interruption à travers les siècles. L'Église a donc eu de tout temps à lutter contre elle, comme nous le voyons déjà par ce que fit saint Paul à Éphèse, par sa lettre aux Colossiens, et par la conduite

de saint Pierre à l'égard de Simon le Magicien. Puis, pendant les trois premiers siècles, elle continue à lutter contre la magie, représentée par les hérésiarques de cette époque, qui essaient d'opposer aux traditions de l'Église celles de l'enfer. A Simon succède Ménandre, puis Saturnin, Basilide, Carpocrate et Marc, jusqu'à ce qu'enfin, selon l'expression de saint Léon le Grand, tout ce qu'il y a d'impiété chez les païens, d'aveuglement chez les juifs charnels, de crimes dans les mystères de la magie, de blasphèmes et de sacriléges dans les hérésies vienne aboutir au manichéisme comme en un gouffre impur. Bientôt l'Église procède contre la magie dans ses conciles. Celui d'Elvire, en Espagne, dirige son sixième canon contre les maléfices. Celui de Laodicée, en Phrygie, en 343, défend, par son trente-sixième canon, aux clercs de pratiquer la magie et les conjurations et de faire des amulettes; et il excommunie tous ceux qui en font usage. Le célèbre canon *Caput episcopi* expose déjà la doctrine et les pratiques de la sorcellerie. Ce canon est attribué tantôt au pape Damase, tantôt au concile tenu dans ce siècle en Galatie; mais ni l'une ni l'autre de ces deux origines n'est certaine, car il n'appartient qu'au commencement du xe siècle dans le recueil de Réginon de Trèves, puis dans Burchard de Worms, et enfin dans Gratien. On y lit : « Les évêques et leurs assesseurs doivent s'efforcer de déraciner dans leurs diocèses la magie et les détestables enchantements inventés par le diable; et s'ils trouvent un homme ou une femme adonnés à ce vice, qu'ils les chassent. — Il ne faut pas oublier non plus que certaines femmes abominables servent de succubes aux démons, et, séduites par ces tromperies et ces illusions, croient et déclarent qu'elles chevauchent

la nuit sur certains animaux avec Diane, la déesse des païens, ou avec Hérodiade, au milieu d'une troupe innombrable d'autres femmes; que vers minuit elles parcourent dans l'ombre et le silence d'immenses espaces, obéissant en tout à cette Diane comme à leur maîtresse, et qu'elle les appelle à son service en certaines nuits déterminées. » Le canon ajoute : « Beaucoup de gens se sont laissé tromper par cette fausse opinion, et ont été ainsi entraînés vers le culte des païens, comme si, à côté de Dieu, il y avait encore d'autres dieux. Mais c'est Satan lui-même qui, s'emparant de l'esprit des femmes et se transformant en ange de lumière, prend la forme de diverses personnes, et, troublant dans le sommeil les têtes où il s'est établi, leur présente tantôt des choses gaies, tantôt des choses tristes, et leur fait accroire que tout cela se passe non dans l'âme, mais dans le corps. » Nous voyons ici dans Hérodiade, fille d'Aristobule, un souvenir et un reflet du judaïsme, de même que nous trouvons un reflet du paganisme dans cette Diane ou Hécate, reine des enfers, la grande sorcière de l'antiquité païenne, qui, parcourant les montagnes avec des bruits terribles, suivie de ses chiens, entourée de serpents qui sifflent à ses côtés, traverse les carrefours, les champs, les villes et les bourgs.

Les Incubes et les Geludes.

Au ve siècle, Chrysostome et Philastre parlent de la croyance aux incubes, dont saint Augustin fait déjà mention. Mais le premier la rejette, d'après ce principe, qu'une nature spirituelle ne peut se mêler à une nature corporelle; et l'autre la met au nombre des fables des païens. Au commencement du vi^e siècle, les conciles d'Agde et d'Orléans défendent aux prêtres et aux laïques de tirer des présages ou d'expliquer les signes d'après ce qu'on ap-

pelle le sort des saints. Le pape Martin défend en général d'admettre dans les maisons ceux qui s'adonnent à ces sortes de pratiques, afin de détourner quelque mal, comme aussi d'avoir recours aux lustrations païennes, ou d'imaginer d'autres méfaits de ce genre. (*Gratien*, I, can. 3.) Celui de Tolède, en 633, ordonne de dégrader et d'enfermer dans un cloître tout clerc qui se livre aux occupations de ce genre; et le concile *in Trullo*, en 692, décerne la peine d'excommunication contre tous ceux qui font le métier de devins, qui pratiquent les évocations, qui font des amulettes ou dissipent les nuages, si toutefois ils persistent dans leur paganisme. Au VIIIe siècle, nous trouvons la magie répandue dans tout l'Orient; et saint Jean Damascène s'étend sur ce sujet, à propos des dragons qui, selon la légende des Sarrasins, se changent en hommes pour enlever les femmes et s'unir à elles. Il dit entre autres choses : « Quelques-uns plus ignorants racontent que les sorcières, nommées aussi Géludes, sont des femmes qui voyagent dans les airs, qui, n'étant retenues ni par les verrous ni par les serrures, pénètrent dans les maisons à travers les portes fermées, et y font mourir les enfants. D'autres disent qu'elles mangent le foie de ces enfants, et les font mourir en suçant tout leur sang. Plusieurs assurent avoir été témoins de ces faits; d'autres affirment qu'ils ont entendu dire à ces femmes elles-mêmes qu'elles étaient entrées dans les maisons, les portes fermées, en corps et en âme, ou en esprit seulement. Le Christ est bien entré les portes fermées dans la chambre où étaient les apôtres; mais si chaque sorcière pouvait en faire autant, il n'aurait rien de plus qu'elles. S'ils disent que l'âme entre seule, pendant que le corps reste au lit, qu'ils se rappellent cette parole de

Notre-Seigneur : « J'ai pouvoir de livrer mon âme et de la reprendre. » Et ce pouvoir il ne l'a exercé qu'une fois lors de sa passion. Si la première femme venue peut en faire autant, il n'a donc rien encore de plus qu'elle sous ce rapport. Aussi toutes ces choses ne sont que des prétentions mises en avant par les hérétiques, afin de séduire les simples. » (*Saint J. Damasc.*, t. Ier, p. 471; Paris, 1712.) Presque en même temps, saint Boniface dit aux catéchumènes d'Allemagne : « Vous venez de renoncer au démon, à ses pompes et à ses œuvres. Qu'est-ce que les œuvres du démon? C'est l'idolâtrie, les vénéfices; c'est d'interroger ceux qui jettent les sorts et font des évocations, de croire aux sorcières et aux loups-garous. »

Des sorciers qui changent le temps.

Au commencement du IXe siècle, nous voyons saint Agobard, évêque de Lyon, attaquer, dans son livre *de la Grêle et du Tonnerre*, la foi aux sorciers qui prétendent faire le temps à leur gré. « Dans ces contrées, dit-il, presque tous les hommes, nobles ou vilains, citadins et villageois, jeunes et vieux, croient qu'il y a des gens qui peuvent produire la grêle et le tonnerre. Dès qu'ils entendent un coup de tonnerre ou qu'ils voient briller un éclair, ils s'écrient que c'est un temps artificiel (*aura levaticia*). Si on leur demande ce que c'est qu'un temps artificiel, les uns vous répondent avec embarras, et les autres avec cette assurance qui est le propre des ignorants que c'est un temps produit par les évocations des sorciers, et que c'est pour cela qu'en entendant un coup de tonnerre on dit : Maudite la langue qui a prononcé la formule! qu'elle se dessèche et soit arrachée du palais. Quelques-uns ajoutent qu'ils connaissent des sorciers lesquels peuvent diriger toute la grêle qui tombe dans un pays sur un champ sté-

rile ou sur une cuve sous laquelle est assis celui qui a évoqué l'orage. Nous avons souvent entendu dire à certaines personnes qu'elles savaient de science certaine que ces choses s'étaient passées en tel ou tel lieu ; mais nous n'avons encore rencontré personne qui les ait vues de ses yeux. Une fois cependant on me parla d'un homme qui avait été témoin oculaire d'un cas de ce genre ; je ne me donnai point de repos que je ne l'eusse trouvé. Je lui parlai de cette affaire, et comme il persévérait dans son dire, je le suppliai instamment, au nom de la conscience, de ne rien dire que la pure vérité. Il continua, il est vrai, d'affirmer que tout ce qu'il avait dit était vrai, nomma la personne, le temps et le lieu ; mais il avoua en même temps qu'il n'avait pas été présent en ce moment. « Saint Agobard combat ensuite cette superstition par des raisons très-convaincantes, disant qu'elle ôte à Dieu, pour l'attribuer aux hommes, ce qui n'appartient qu'à lui. Dans un autre endroit du même ouvrage, il raconte que peu d'années auparavant, une épidémie s'étant déclarée parmi les bestiaux, le bruit se répandit que Grimoald, duc lombard de Bénévent, avait envoyé, par haine contre Charlemagne, des hommes chargés de jeter une certaine poudre dans les champs, dans les prairies et dans les sources, afin d'empoisonner ainsi le bétail ; qu'il avait vu lui-même un grand nombre d'hommes pris sur cette accusation, quelques-uns mis à mort, et plusieurs jetés dans les rivières, attachés sur des planches. Et ce qu'il y avait de plus extraordinaire, c'est que les accusés portaient témoignage contre eux-mêmes, et déclaraient avoir eu réellement cette poudre en leur possession, et en avoir fait l'usage criminel qu'on leur reprochait. Il se prononce de la manière la plus for-

melle, et sur d'excellentes raisons, contre ces bruits, qui étaient crus de presque tout le monde. Enfin il rapporte aussi le bruit d'une barque merveilleuse qui était descendue de la Magonie à travers les nuages. Il avait été témoin lui-même comment on avait mis en prison et amené devant la commune, pour les lapider, trois hommes et une femme que l'on croyait être ainsi tombés du ciel; et ce n'est qu'avec peine que la vérité parvint à se faire jour. Quelques années plus tard, en 829, le second canon du synode de Paris déclare que les magiciens et les sorcières sont des instruments de Satan, par lesquels il exerce ses arts pernicieux et qui troublent l'esprit des hommes à l'aide de certains breuvages qui éveillent en eux de mauvais désirs. Il ajoute ensuite qu'on les accusait de déchaîner les vents, de produire la grêle et les orages, de ravager les moissons, d'ôter à certains animaux leur lait pour le donner à d'autres, et il finit par conclure que l'on doit procéder contre eux avec toute la rigueur des lois, parce qu'ils ne craignaient pas de servir manifestement le démon par des moyens criminels et maudits.

Décrets de l'Église. contre la magie.

Au xe et au commencement du xie siècle, Burchard de Worms, qui, à l'exemple de Réginon de Trèves, recueillt les Décrets, s'étend longuement sur cet objet. Il résulte de ce qu'il dit que déjà le pape Eutychien, vers la fin du iiie siècle, avait fait un décret où il est question de bergers et de chasseurs qui prononçaient des formules diaboliques sur le pain, les herbes ou sur certains ligaments, qu'ils cachaient ensuite sur des arbres ou dans les carrefours, au profit de leur propre bétail et au détriment de celui des autres. (*Interrog.* 43.) Le canon du synode d'Ancyre est plus étendu. « Si tu crois, y est-il dit, que tu

peux, étant au lit à côté de ton mari, sortir avec ton corps, les portes fermées; faire mourir sans aucune arme visible des hommes baptisés et rachetés par le sang du Christ; que tu peux manger de leur chair rôtie, et mettre à la place du cœur de la paille, du bois ou autre chose semblable, ou que tu peux ressusciter ceux que tu as ainsi dévorés, tu dois jeûner au pain et à l'eau pendant sept ans, quarante jours chaque année. » (L. XIX, *de Pœnitentia.*) On ordonne ensuite de rechercher les femmes qui se vantent de pouvoir par des conjurations changer les esprits des hommes, les faisant passer de la haine à l'amour, ou de pouvoir leur causer quelque dommage dans leur fortune. (*Interrog.* 44.) Un autre décret, 10, 8, du *Pénitentiel romain* condamne ceux qui croient aux hommes lesquels prétendent changer le temps; un autre, 10, 31, défend les évocations nocturnes des démons et les sacrifices qu'on leur offre. Un troisième condamne l'opinion des femmes qui s'imaginent qu'elles peuvent par des conjurations mêler et embrouiller la chaîne et la trame sur le métier, et les débrouiller ensuite. Un quatrième enfin interdit de placer dans les greniers et les celliers des arcs et des habits pour les satyres ou les esprits familiers des maisons, afin qu'ils puissent s'en amuser, et procurer au maître de la maison le bien des autres. On condamne les femmes qui croient pouvoir par des conjurations faire passer chez elles le lait ou le miel de leurs voisins, ou ensorceler par les yeux ou par les oreilles les volailles, les petits des cochons ou des autres animaux. On défend de servir des tables pour les Parques, et d'y mettre des mets et trois couteaux. On proscrit l'opinion des femmes qui se croient forcées en certaines nuits de voyager avec Holda, ou de

s'élever dans l'air jusqu'aux nuages, après être sorties de chez elles les portes fermées, dans le silence de la nuit, et de livrer ainsi contre d'autres des batailles où elles donnent et reçoivent des blessures tour à tour. (*Ibid.*, *Poss.*, p. 193 à 200.)

Vers la fin du même siècle, Ives de Chartres fit un recueil semblable, où il traite du même objet, ne faisant le plus souvent que répéter ce qu'avait déjà dit Burchard. Après lui vint Gratien, au milieu du siècle suivant. En Angleterre, Jean de Saresbury, traitant de la magie dans sa *Polycratique*, après avoir compté les différentes sortes de magie, parle des sorciers et de leurs assemblées nocturnes; de la persuasion où ils étaient que ces réunions étaient convoquées par Hérodiade, reine de la nuit; qu'on y célébrait des festins somptueux; qu'elle y employait ses servantes à diverses occupations, punissant les unes, récompensant les autres d'après leurs mérites; qu'on y présentait des enfants aux lamies, qui les déchiraient en morceaux et les dévoraient; ou que d'autres fois, lorsqu'elle avait pitié d'eux, elle leur laissait la vie, et les faisait reporter dans leur berceau. Après avoir rapporté toutes ces choses, l'auteur conclut par ces paroles : « Quel est l'homme assez aveugle pour ne pas reconnaître ici la malice et la tromperie des démons, ce qui paraît déjà en ce que ce sont presque toujours des femmes dont il s'agit, et que parmi les hommes il n'y a que les esprits simples et d'une foi faible? Aussi le meilleur moyen de se défendre de cette peste, c'est de se tenir fortement à la foi, de fermer son esprit à ces opinions insensées et de le détourner de ces folies. » Gervais de Tilbery, qui vivait dans le même temps, donne comme une chose connue que les sorcières qui

voyagent la nuit sous la forme de chats portent le jour sur leur corps les traces des blessures qu'elles ont reçues dans leurs excursions nocturnes. Et Alain des Iles fait dériver le nom de Catharins de *Catto*, parce que, dit-il, ils baisaient le derrière d'un chat, sous la forme duquel Satan leur apparaissait.

Au commencement du XIIIe siècle, ces hérétiques se partagèrent en plus de soixante-dix-sept sectes, obéissant à un chef suprême et secret, qui résidait à Milan; ils inondèrent l'Occident tout entier, et menaçaient d'y anéantir la véritable Église. Ce fut alors que le pape Innocent III leur opposa les Frères Prêcheurs et l'inquisition. Celle-ci cependant fut obligée plus tard, par une bulle d'Alexandre IV, de remettre la décision des procès de magie aux juges séculiers, et de n'y prendre part que dans le cas d'hérésie manifeste. La nécessité de ces précautions nous apparaît déjà par l'exemple des Stadingues, sous le nom desquels cette secte se répandit dans la Frise, la Saxe inférieure et le pays de Brême. Le pape Grégoire IX, écrivant en 1233 aux évêques d'Allemagne et à l'inquisiteur Conrad de Marbourg, dit « qu'ils s'étaient choisi pour maître Satan, lequel leur apparaissait dans leurs assemblées sous diverses formes, et poussait aux infamies les plus abominables ceux qui étaient engagés à son service; que dans ces assemblées, après qu'on avait éteint les lumières, chacun se livrait à ses convoitises; que tous les ans ils allaient recevoir des mains du prêtre le corps du Seigneur, mais qu'au lieu d'avaler l'hostie ils la gardaient dans la bouche, et la jetaient ensuite de ce cloaque vivant dans les lieux les plus immondes. Ils poussaient le blasphème jusqu'à prétendre que le Seigneur du ciel avait précipité du ciel

injustement et par ruse Lucifer; mais que celui-ci y retournerait après en avoir chassé à son tour celui qui l'avait injustement dépossédé, et qu'alors ils jouiraient tous de la béatitude; que l'on doit par conséquent s'abstenir de tout ce qui plaît au tyran, et faire au contraire tout ce qui lui déplaît. C'est pour cela qu'ils tourmentaient et mettaient à mort tous les prêtres et toutes les religieuses qui leur tombaient sous la main. » La secte comptait de nombreux adeptes, surtout parmi les paysans; ils se montrèrent rebelles à toutes les tentatives qu'on fit pour les convertir; il fallut prêcher contre eux une croisade; et on ne put parvenir à s'en rendre maître qu'après que six mille des leurs furent tombés dans leurs marais. Repoussés toujours plus loin, ils se cachèrent pour échapper aux recherches. Bientôt les soupçons les poursuivirent; les accusations se multiplièrent, les prélats les plus élevés ne furent pas épargnés, et nous voyons en 1303 l'évêque de Coventry, en Angleterre, accusé, entre autres crimes, d'avoir prêté hommage à Satan et de s'être entretenu souvent avec lui. Boniface VIII fit faire une enquête qui prouva l'innocence de l'accusé, et il fut acquitté. La magie s'attaque jusqu'au chef de l'Église à cette époque, et Jean XXII charge l'évêque de Fréjus, qui devint pape après lui, et Pierre Tissier, plus tard cardinal, de faire une enquête contre les empoisonneurs. « Car, dit-il, nous avons appris que Jean de Limoges, Jacques de Crabançon et Jean d'Amant, médecin, avec quelques autres, s'occupent par une damnable curiosité de magie noire et d'autres enchantements; qu'ils ont chez eux des livres de magie. Ils se servent pour leurs opérations de miroirs et d'images qu'ils consacrent à leur manière. Ils se placent en cercle, invoquent les mauvais

esprits, et cherchent par leurs enchantements à tuer certaines personnes, ou à les faire mourir par des maladies lentes. Quelquefois ils enferment les mauvais esprits dans un miroir, un cercle ou un anneau, et les interrogent sur les choses secrètes ou futures. Ils prétendent qu'ils ont éprouvé souvent la puissance de ces arts pernicieux, et qu'ils pourraient, non-seulement par certains aliments ou breuvages, mais encore par de simples paroles, abréger, allonger ou ôter la vie des hommes, et guérir toutes les maladies. » Déjà auparavant, le 22 avril de la même année, le pape avait écrit dans le même but une lettre à l'évêque de Riè, où il lui dit, entre autres choses : « Afin de nous empoisonner, ils ont préparé certains breuvages; mais ne trouvant point l'occasion de nous les présenter, ils ont fait des images sous notre nom, et les ont percées avec des aiguilles en prononçant des formules magiques et en invoquant les mauvais esprits, afin de nous faire mourir ainsi. Mais Dieu nous a conservés, et a permis que trois de ces images nous soient tombées entre les mains. » Le 20 août 1220, Guillaume Godin, cardinal, écrit à l'inquisiteur de Carcassonne : « Le pape vous ordonne de faire une enquête juridique contre ceux qui sacrifient aux démons, ou qui les prient, qui s'engagent à eux, qui font alliance avec eux par écrit; qui, afin de les évoquer, font certaines figures, ou pratiquent d'autres enchantements; qui osent même profaner le sacrement de baptême ou les autres en baptisant ces images ou d'autres objets. Vous devez procéder contre ces scélérats avec l'assistance des évêques, comme on procède contre les hérétiques, et le pape vous y autorise. » Lorsqu'en 1066 l'archevêque Éberard de Trèves mourut subitement au milieu des fêtes de

Pâque, on attribua sa mort aux juifs, qui, disait-on, avaient fait faire son image en cire, l'avaient fait consacrer par un prêtre apostat, à Saint-Paulin, puis y avaient mis le feu, pendant que l'évêque célébrait le service divin. Les histoires d'Écosse racontent la même chose de Duffo, roi du pays.

Les actes de l'inquisition du XIIIe siècle sont pleins de choses de ce genre, et les témoignages les plus positifs des inquisiteurs confirment le rapport qui existait entre la magie et les hérétiques de cette époque. Ainsi, on lit dans un de ces recueils, conservé à la Bibliothèque impériale de Paris sous le n° 3446, ces paroles : « Il y a environ deux cent soixante-dix ans, les Vaudois et les pauvres de Lyon étaient fort répandus dans le pays. Mais la première de ces sectes était bien différente de la seconde. Les premiers étaient proprement hérétiques, comme on le voit par le livre de Dodon; mais les derniers sont bien pires encore, car ce sont des apostats cachés, des idolâtres et d'horribles sacriléges. Que les juges sachent bien que les magiciens et les magiciennes et ceux qui évoquent le diable, quand on les observe attentivement, sont pour la plupart des Vaudois appartenant à la seconde secte. Or tous les Vaudois sont essentiellement par leur profession, et d'une manière formelle, par l'effet même de leur réception dans la société, des hommes qui évoquent les démons, quoique tous ceux qui évoquent les démons ne soient pas pour cela Vaudois; mais bien souvent ces deux choses se trouvent réunies. » Aussi les procès de magie deviennent-ils toujours plus fréquents. Bernard de Côme, inquisiteur dans ce pays et mort en 1510, écrit que, d'après les protocoles des inquisiteurs qui l'avaient précédé, tels qu'ils

sont conservés dans les archives de l'inquisition du lieu, il appert que la secte des sorcières a commencé il y a environ cent cinquante ans. (*Tract. de strig.*, c. IV.) Ces cent cinquante ans nous conduisent à la première moitié du XIVe siècle, à l'époque où vivait Bartole, jurisconsulte très-célèbre en ce temps-là. J. de Pioti, évêque de Novarre, le consulta relativement à l'une de ces sorcières, et il en reçut cette décision, qu'ayant renoncé au Christ et au baptême, ayant foulé la croix aux pieds, adoré le démon à genoux, ensorcelé, d'après son aveu, des enfants qui en étaient morts, comme il appert des plaintes de leurs mères, elle devait être condamnée au feu, à moins qu'elle ne témoignât un repentir sincère. Il appuie cette décision sur la Bible, sur le droit canonique et romain, en remettant toutefois aux théologiens et à l'Église le soin de juger si l'on peut être ensorcelé par la simple vue ou par le contact. (*Consil. sel. in causis crim.*, 1577, t. II, p. 8.)

Le carme Adeline.

Nous trouvons, l'an 1438, les faits que mit en lumière le procès du carme Guillaume Adeline devant l'inquisition d'Évreux. Celui-ci confessa de bon gré, sans y avoir été forcé par la torture, qu'il était allé souvent à pied aux assemblées maudites des Vaudois, qui se tenaient alors dans le mois d'août, près de Clairvaux, au diocèse de Besançon, en des lieux montagneux et sauvages, et le plus souvent la nuit. Il s'était fait recevoir dans la secte l'année précédente, d'abord pour l'étudier, et ensuite pour regagner l'affection d'un chevalier de Clairvaux qui le haïssait mortellement. Il n'eut de rapports avec elle, d'après sa déclaration, que pendant un mois environ, et sans autres motifs que ceux qu'il avait indiqués. Lorsqu'il parut dans l'assemblée, ce fut une grande joie; et le démon qui prési-

dait dit à celui qui le conduisait : « Qu'il soit le bienvenu. » Adeline dit encore que beaucoup de gens des deux sexes étaient venus aussi de plus d'un mille à la ronde, les uns à cause des voluptés charnelles et des désordres auxquels on s'abandonnait dans ces réunions; d'autres pour y satisfaire leur gourmandise et leur ivrognerie; quelques-uns pour se venger de leurs ennemis, ou pour obtenir quelque chose du démon en se mettant à son service. Pour lui, disait-il, il n'en avait reçu aucune faveur. En second lieu, Adeline déclare qu'il avait dans l'assemblée des Vaudois proclamé et annoncé les commandements du diable sur l'ordre du démon qui présidait, et que l'on appelait Monseigneur; que, marchant devant celui-ci, il avait dit à l'assemblée, au moment où il entrait : « Voici votre maître qui approche, recevez-le comme il convient. » Ce même démon prenait quelquefois la forme d'un grand bouc, et Adeline, après avoir inculqué ses commandements aux assistants, lui baisa par trois fois différentes le derrière. De plus, il lui prêta serment en ces termes : « Moi, W. Adeline, prieur de Clairvaux, je renonce à la foi, à la sainte Trinité, à la vierge Marie, à la croix, à l'eau et au pain bénits, à honorer la croix dans les rues ou ailleurs. » Cinquièmement, le même Adeline a souvent, du haut de la chaire, à Arbois, au diocèse de Lisieux, comme il conste par une lettre souscrite de sa main, enseigné et prêché que les femmes qui deviennent grosses par suite d'un adultère ne peuvent recevoir l'absolution si avant de mourir elles ne confessent leur faute à leur mari devant témoin, pour ne pas frustrer les enfants de celui-ci de leur héritage. Au reste, il se rapporte à l'enquête, d'où il résulte qu'il est convaincu de simonie, de parjure et de

sacrilége, de fornication, d'adultère et d'inceste avec sa propre nièce mariée, et de vol, comme aussi d'avoir omis son bréviaire pendant plusieurs années.

Vers cette même époque, en 1439, parut le *Fortalitium fidei*, composé par un Franciscain, probablement Al. de Spina, qui répand un nouveau jour sur cette matière. Dans la dixième considération du cinquième livre, parlant des illusions que les démons communiquent aux femmes, il dit : « On trouve très-souvent dans le Dauphiné et la Gascogne de ces femmes appelées en espagnol *Brur* ou *Kurgon*, qui prétendent que la nuit elles se réunissent dans quelques campagnes désertes, et que là elles trouvent sur un rocher un bouc, qui dans la langue du pays s'appelle *Elboch de Bitne*, qu'elles l'entourent avec des flambeaux allumés, et qu'elles l'adorent en lui baisant le derrière ; que beaucoup d'entre elles ont été brûlées à cause de cela, après avoir été prises et convaincues par les inquisiteurs de la foi. Les portraits, ajoute-t-il, de celles qui sont mortes de cette manière se trouvent sur un grand nombre de tapis dans la maison de l'inquisiteur de Toulouse, comme j'en ai été témoin moi-même. Elles y sont représentées entourant le bouc avec des flambeaux à la main, et l'adorant. » Vers la fin du xve siècle, nous retrouvons la même accusation relativement à l'adoration du démon sous la forme d'un homme dont on n'aperçoit jamais la figure ; qui, après avoir reçu les hommages des assistants, leur distribue de l'argent et leur donne à boire et à manger ; après quoi on éteint les lumières, et chacun s'empare de la femme qu'il trouve sous sa main et s'unit à elle. Puis tous se retrouvent tout à coup à la place où ils étaient auparavant. Le peuple était encore tellement persuadé alors que la magie

Le Fortalitium fidei.

et l'hérésie étaient intimement unies entre elles qu'on appelait la première *vaudoisie*, parce que l'on confondait à cette époque les Vaudois avec les Catharins.

La bulle d'Innocent VIII.

Ce n'est qu'en 1484 qu'Innocent VIII publia sa fameuse bulle, sur la nouvelle qui lui était arrivée que dans quelques parties de la haute Allemagne et dans les évêchés situés sur les bords du Rhin un grand nombre de personnes des deux sexes, oubliant leur propre salut et renonçant à la foi catholique, avaient un commerce impur avec les démons, et se rendaient coupables de superstitions horribles et de pratiques de magie criminelles. Il nomme pour inquisiteurs de l'hérésie dans ces contrées, H. Institoris et J. Sprenger, et leur donne plein pouvoir d'instruire les procès de ce genre, et de punir ceux qu'ils trouveront coupables. C'est à partir de cette époque seulement que nous voyons apparaître ce nombre infini de procès de sorcellerie qui remplissent les annales de ces temps.

Législation des empereurs.

Si l'Église ne cessa jamais de surveiller la magie, elle ne prêta pas une moindre attention à la législation relativement à cette matière. Constantin avait déjà commencé en 321 par défendre, sous les peines les plus sévères, toutes les pratiques de la magie, ne permettant d'y avoir recours que contre les maladies, la grêle et les pluies désastreuses pour les récoltes. Après lui, Constance avait décerné la peine de mort contre ceux qui consultent les astrologues, les augures, les Chaldéens ou les mages, afin de connaître l'avenir. Cette loi avait été ensuite adoucie par Valentinien et Valens; mais celui-ci l'avait rétablie ensuite dans toute sa rigueur. Théodose marcha dans la même voie; et après que Valentinien et Arcade eurent défendu, en 389, d'avoir recours aux maléfices, il déclara

criminel en 392 quiconque oserait s'élever au-dessus des lois de la nature en cherchant à savoir ce qu'il n'est pas permis de connaître, à deviner ce qui est caché, à faire ce qui est défendu; qui essaierait de nuire aux autres, ou promettrait à un tiers de faire tort à son ennemi. Au commencement du ve siècle, Honorius ordonne de chasser de toutes les villes les mages, qu'il désigne sous le nom général de mathématiciens, et de brûler leurs livres. Vers la fin du même siècle, il défend de chercher à se procurer des trésors par certaines pratiques magiques. Enfin Justinien, au commencement du vi^e siècle, punit de mort, conformément à la loi Cornélia, quiconque fait mourir un homme par le poison ou en murmurant quelques formules magiques.

Législation des peuples germains.

Nous remarquons les mêmes efforts dans la législation des peuples germains dès qu'ils sont convertis au christianisme. Nous trouvons chez les Anglo-Saxons les wiglers ou conjurateurs qui pratiquent des enchantements, et que les lois chrétiennes mettent sur la même ligne que les empoisonneurs, les meurtriers et les parjures. Puis les galdarkraftigans, qui croient pouvoir lier ou délier par certains chants magiques appelés *galdra;* les skinkraftigans, qui faisaient sous les yeux des chrétiens de faux miracles; d'autres enfin qui éveillaient ou étouffaient l'amour dans le cœur par le moyen de certains charmes appelés *liblack.* Les Francs avaient aussi des enchanteurs et des magiciennes, et ils appelaient celles-ci du nom de hibous, parce qu'ils croyaient qu'elles se transformaient en hibous et mangeaient les hommes. Quiconque était convaincu de ces crimes devait, d'après les lois saliques, payer une amende de 200 schellings. Mais quiconque accusait quel-

qu'un d'avoir porté des sorcières, ou seulement un chaudron dans leurs assemblées, sans pouvoir le prouver, devait payer une amende de 2,500 deniers, et de 7,500 s'il accusait une femme libre. Déjà à cette époque les bergers et les chasseurs paraissent initiés à tous les mystères de la magie. Ils prononcent certaines formules ou chantent certaines chansons sur du pain, des herbes ou d'autres objets, qu'ils cachent ensuite dans des arbres, qu'ils jettent sur les carrefours, pour préserver de tout dommage leur propre bétail et nuire à celui des autres. Ils conjurent aussi les maladies, et les guérissent à l'aide d'os ou d'herbes enveloppées dans des nœuds magiques. Ils retiennent par d'autres charmes ceux qu'ils veulent là où ils sont, ou les poussent en des lieux où ils ne veulent pas aller. Ils connaissent et les philtres amoureux, et ceux qui rendent impuissants, et l'art de troubler le ciel, de produire la grêle, de frapper les fruits des arbres ou des animaux, de conjecturer l'avenir par le vol des oiseaux ou en consultant le sort. (*Pact. Leges salicæ*, t. Ier, p. 322.) La loi des Visigoths en Espagne condamne à deux cents coups de bâton ceux qui exercent des maléfices, emploient des ligatures ou des formules écrites pour nuire aux autres, soit dans leur personne, soit dans leur bétail, dans leurs biens meubles, dans leurs champs ou vignes, pour les tuer ou les rendre muets; tous ceux qui produisent la grêle par leurs enchantements, qui troublent le sens des hommes par l'invocation des mauvais esprits, qui offrent à ceux-ci des sacrifices nocturnes, et les conjurent par des chants. La même loi veut de plus qu'on leur coupe les cheveux, et qu'on les conduise ignominieusement autour de la ville. (*Lex Wisigoth.*, l. VI, t. Ier, § 4; t. II.) La loi des Os-

trogoths et de Théodoric est plus sévère encore ; car elle punit de mort tous ceux qui pratiquent la magie, qui expliquent les signes ou qui prophétisent d'après l'ombre ; et elle prive leurs complices de tous leurs biens. (*Edict. Theodor.*, § 108, 111, 154.) Les lois lombardes interdisent de tuer l'affranchie ou la servante d'un autre sous prétexte qu'elle est une de ces sorcières que l'on appelle *Masques*, parce que « c'est une opinion sans fondement de croire que les sorcières peuvent manger les hommes encore vivants. » (*Leges Longob.*, l. I, tit. 2, § 9.) Les anciens Bavarois connaissaient aussi les sorciers et les sorcières qui ensorcelaient ou empoisonnaient; les kalstrara, qui savaient attirer à eux le bien d'autrui par leurs enchantements, ou ensorceler ceux qui devaient subir le jugement de Dieu. (*Lex Bajuvar.*)

Procès de Mummole.

Au VIe siècle, nous trouvons déjà à la cour des rois mérovingiens un procès de sorcellerie, avec application de la torture, dans l'affaire du préfet Mummole. Le fils de Frédégonde, femme de Chilpéric, meurt. On rapporte à sa mère qu'il a succombé à un charme, et que Mummole, qu'elle haïssait depuis longtemps, a été complice du crime. Elle fait mettre à la torture plusieurs femmes de Paris, qui, cédant à la violence du supplice, confessent qu'elles sont sorcières, qu'elles ont déjà fait mourir plusieurs personnes par leurs maléfices, et qu'elles ont sacrifié le fils de la reine pour racheter la vie du préfet. La reine fait redoubler la torture ; quelques-unes meurent au milieu du supplice ; d'autres sont brûlées, d'autres encore mises sur la roue : puis Frédégonde se rend avec le roi à Compiègne, et là elle lui découvre toute la chose. Le roi fait saisir le préfet : il est étendu sur une poutre, les mains

liées derrière le dos; mais il confesse seulement qu'il a reçu plusieurs fois de ces femmes des breuvages et des onguents, afin de s'attirer la faveur du roi et de la reine. Rendu à la liberté, il se vante imprudemment de n'avoir ressenti aucune douleur pendant qu'on lui appliquait la question. On vit dans cette circonstance une preuve manifeste qu'il était adonné à la magie; de sorte qu'on le remit à la torture, jusqu'à ce que les bourreaux fussent fatigués de le tourmenter. Il devait être exécuté ensuite; mais la reine lui fit grâce, et il mourut bientôt après d'un coup de sang, par suite des mauvais traitements qu'il avait essuyés. (Gregor. Turon., *Hist.*, l. V, c. 40; l. VI, c. 35.)

Ordonnances des princes au moyen âge.

Un des capitulaires de Charlemagne, de l'an 805, porte ce qui suit : « Quant aux conjurations, aux augures, aux prophéties et ceux qui troublent le temps ou font d'autres maléfices, il a plu au saint synode d'ordonner que, dès qu'on les aura pris, l'archiprêtre du diocèse les fasse interroger soigneusement pour les amener à avouer le mal qu'ils ont commis. On doit les traiter cependant de telle sorte qu'ils ne meurent pas, mais qu'ils restent renfermés en prison, jusqu'à ce que, Dieu aidant, ils promettent de se convertir. Les comtes ne doivent donc pour aucun prix les mettre en liberté. » (Baluz., c. 25.) Ailleurs, il est expressément défendu, soit aux clercs, soit aux laïques, de préparer des amulettes, ou des ligatures, ou des formules écrites, auxquelles les gens simples attribuent une puissance curative dans les fièvres et les épidémies. On défend les évocations, et l'on condamne tous ceux qui prétendent qu'ils peuvent par leur moyen troubler l'air, produire la grêle, ôter à l'un ses fruits et son lait, pour les porter à un autre. Cependant aucune peine déterminée n'est pro-

noncée contre eux. Ils doivent être remis entre les mains des prêtres. Et si quelqu'un, trompé par le démon, croit que telle ou telle femme est une sorcière, et la brûle sous ce prétexte, ou donne sa chair à manger, ou la mange lui-même, il doit être condamné à mort. (Baluz, t. Ier, p. 250.) Mais cette loi n'abolit point cette coutume barbare, et nous lisons dans les annales de Corbie, sous l'année 914, que beaucoup de sorcières furent brûlées dans le pays. Peut-être furent-elles les victimes de cette fureur populaire que nous avons vue se reproduire de nos jours à l'occasion du choléra. Les lois de Cadgar, en Angleterre, au milieu du xe siècle, et les Canut, au commencement du xie, cherchent à arrêter les progrès du mal par les mêmes moyens. En Norwége, la loi défend, sous peine de l'exil et de la confiscation des biens au profit du roi ou de l'évêque, le métier de devin, les conjurations, les maléfices, les enchantements et toutes les autres pratiques reconnues comme mauvaises. En Islande, la loi ordonne également de procéder avec rigueur contre les magiciens, contre ceux qui, par un art diabolique, voyagent à travers les airs, qui renoncent à Dieu et à la sainte Église, et qui pratiquent la magie en quelque manière que ce soit. Le *Sachsenspiegel*, ou recueil des lois et coutumes de l'Allemagne au moyen âge, plus sévère encore, décerne la peine du feu contre tous les chrétiens, hommes ou femmes, convaincus d'infidélité, de magie ou d'empoisonnement. Plus tard, cette loi si rigoureuse fut adoucie, en ce sens que la peine du feu fut réservée pour ceux-là seulement qui, par le moyen de la magie, avaient procuré aux autres quelque dommage. Quant aux autres, qui avaient pratiqué cet art diabolique sans détriment pour personne, ils devaient être punis con-

formément à la qualité du crime, selon que les juges le croiraient convenable. Vers le milieu du XVIe siècle, la connaissance des crimes de magie passa du clergé aux juges laïques. En France, où un acte du parlement de 1282 avait attribué à l'Église le jugement de ces sortes d'affaires, un autre acte de 1390 en chargea de nouveau les tribunaux séculiers. En Angleterre, l'acte du parlement de 1541 contre la magie et la sorcellerie, après avoir été aboli en 1547 par les réformateurs, fut rétabli de nouveau en partie l'an 1562 par la reine Élisabeth, puis rendu plus sévère en 1603, et enfin aboli en 1736 par un acte de Georges II.

De tout ce que nous venons de dire, il résulte d'une manière évidente pour tout esprit impartial que l'Église a toujours agi sous ce rapport avec cette sagesse supérieure qui ne l'abandonne point, et que la loi civile, de son côté, malgré la sévérité dont elle porte l'empreinte, ne s'est jamais écartée cependant de la justice et de la modération chrétienne. L'Église considère la magie comme une hérésie, bien plus, comme une apostasie, et sous ce rapport comme le fondement et le dernier terme de toutes les hérésies. En effet, des magiciens, selon l'expression d'Adrien VI dans sa bulle, « oubliant leur propre salut, renonçant à la foi, foulant la croix aux pieds, abusant des sacrements, honorant le diable comme leur maître et leur roi, pratiquent à son service, et d'après ses inspirations, les crimes les plus abominables, au risque de leur damnation éternelle : ils bravent la majesté divine, et par leurs exemples pernicieux sont un scandale pour un grand nombre. » Les papes, considérant moins le fait extérieur que la volonté qui le produit, ordonnent aux inquisiteurs

de procéder avec attention et sévérité, en évitant d'anticiper les résultats de l'enquête. Bien plus, ils déclarent expressément qu'ils ne doivent point donner suite à celle-ci, lorsqu'ils ont été trompés sur les faits, ou bien lorsqu'elle pourrait donner lieu à quelque scandale. Les coupables ne doivent être soumis à l'excommunication et aux autres peines canoniques qu'après avoir été bien et dûment convaincus. Et encore, si, revenant à l'unité, ils abjurent leurs erreurs, on doit les recevoir avec bienveillance, et les soumettre à une pénitence salutaire. Ils ne doivent être remis au bras séculier, pour subir la sentence portée contre eux, que lorsqu'ils se montrent tout à fait incorrigibles. Le *Malleus* propose en ce cas la prison perpétuelle. Le pouvoir séculier, de son côté, lorsqu'il était représenté par des hommes justes, était parfaitement d'accord avec l'Église sur le caractère impie de la magie : mais ce qu'il punissait en elle, c'était moins le crime contre Dieu que l'outrage à la société civile ; c'était moins la volonté perverse du coupable que l'effet de son action. Ainsi, l'indulgence et la sévérité étaient unies dans la législation chrétienne de ce temps-là. Si plus tard, et pendant une grande partie du XVIe siècle, il en fut autrement ; si à cette législation sage et équitable succéda un effroyable terrorisme, il faut en chercher la cause dans cette disposition funeste des esprits à se laisser dominer par des principes abstraits, disposition qui, de nos jours et sous nos yeux, a produit des effets semblables. Il faut surtout l'attribuer à cette dégradation religieuse et morale qui précéda la réforme, à la barbarie qui en fut le résultat, à la rudesse et à la dureté que produisirent les guerres sanglantes auxquelles elle donna naissance. On peut consulter à ce sujet l'ouvrage de

Florimond de Raimond intitulé l'*Antechrist;* Lyon 1597, ch. vii. L'auteur avait été protestant, et s'était converti à l'Église. Membre du parlement, il a constaté dans cet ouvrage les résultats de sa longue expérience. La peinture qu'il y fait de la barbarie qui s'était introduite en France à cette époque fait dresser les cheveux sur la tête. L'Église et l'État, parfaitement d'accord sur la criminalité de la magie, ne se sont point prononcés d'une manière décisive sur la question principale, à savoir sur la puissance magique de la volonté humaine livrée au démon. L'une et l'autre attendaient, comme il était naturel, les éclaircissements que les enquêtes devaient donner sur ce point. L'Église a vu de tout temps dans la magie une séduction ou une illusion du démon ; et les jurisconsultes, tant qu'ils sont restés chrétiens, ont partagé cette opinion avec elle. Mais y avait-il réellement séduction, ou bien tout n'était-il que le résultat d'une illusion ? C'est sur quoi les sentiments se sont partagés dans le cours des débats; et malgré les enquêtes les plus exactes et les plus consciencieuses, on n'a jamais pu arriver à quelque chose de bien certain, à cause de l'obscurité de la matière; et c'est pour cela que l'esprit léger et frivole des temps modernes a dédaigné de continuer les recherches et les investigations des siècles précédents, et que l'affaire en est toujours restée au même point. Les médecins, consultés dans les procès de magie, n'ont fait que rendre plus obscur encore un sujet qui l'était déjà tant par lui-même en s'obstinant à ne voir dans les phénomènes de la magie que l'effet d'une maladie cachée. Et comme, d'un autre côté, le traitement appliqué au mal était à la fois maladroit, violent, et le plus souvent inefficace, on en vint à nier le mal lui-même; car il est de la

nature de tout principe négatif de finir par se nier soi-même, après avoir nié tout le reste. Mais ce qui apparaît dans tous les temps, ce qui, malgré toutes les contradictions, se reproduit toujours de nouveau ne peut être une chimère. La crédulité, la superstition, l'ignorance et la barbarie peuvent bien l'avoir défiguré et altéré; mais pour qu'il ait pu résister à cette altération il a fallu nécessairement qu'il eût en soi un fond de vérité, qui, reparaissant toujours de nouveau, frappât le bon sens des hommes, qualité qu'on ne peut refuser à aucune époque. L'Église n'a pu se tromper en considérant la magie comme une apostasie et un retour à Satan; car c'est toujours à la suite des hérésies les plus monstrueuses que la magie s'est reproduite. La législation civile ne s'est pas trompée davantage en la punissant comme un crime contre la société; car elle n'a jamais manqué de reparaître aux époques de bouleversement, où la nature humaine, brisant tous les liens de l'ordre moral, ne recule plus devant aucun crime. Les médecins ne se sont pas trompés davantage en l'attribuant à une maladie; car elle en est une en effet. Épidémie et contagion, elle a commencé avec cette grande infection dont le péché originel a déposé le germe dans le genre humain, et qui, comme un mal héréditaire, se propage de génération en génération à travers tous les siècles. Comme les épidémies, elle a ses intermittences. Tantôt elle sévit avec plus de fureur, tantôt elle semble se ralentir au contraire. Mais elle n'est pas seulement épidémique; elle apparaît encore partout comme endémique, avec plus ou moins d'intensité, selon les lieux où elle règne. Nous avons eu déjà plus d'une occasion de constater en elle ce caractère : nous ajouterons seulement ici ce que

les missionnaires modernes ont trouvé sous ce rapport dans les Indes.

Les Indiens du Malabar.

Lorsque les missionnaires danois de Tranquebar demandèrent aux Indiens de la côte de Coromandel s'il y avait parmi eux des gens liés au démon par une alliance formelle, et exerçant la magie, ils leur répondirent qu'ils connaissaient en effet un art appelé magie ou sorcellerie, et ils leur nommèrent une multitude d'esprits protecteurs des campagnes ou des villes, qui étaient placés comme rois au-dessus des démons. Ils leur dirent que chacun de ces esprits avait une fonction particulière; qu'on leur offrait en sacrifice des boucs, des porcs, des coqs et des boissons fortes; qu'on se donnait à eux par certaines formules déterminées, et qu'on s'engageait à leur service par un serment solennel en leur disant : « Demeure chez moi, je demeurerai chez toi; » et qu'on leur offrait chaque année deux ou trois fois des sacrifices. Le magicien, ajoutaient-ils, une fois initié aux mystères de son art, prépare un onguent d'une couleur foncée, dont il se frotte la main, et il peut y voir alors comme en un miroir les dieux et les déesses, en les appelant par leurs noms. S'il leur demande ce qu'ils veulent, ils le lui font voir sous une forme sensible. Il garde auprès de lui ceux dont il a besoin, et leur confie telle ou telle fonction, puis il congédie les autres. Il peut avec leur secours amener les calamités, paralyser les membres, ôter aux hommes l'usage de leurs sens, produire en eux la manie, la folie et la fureur, les rendre difformes ou les faire mourir peu à peu. La nuit il fait toute sorte de mal par leur entremise, tourmente ceux qui dorment, comme si on leur arrachait les entrailles ou qu'on les étranglât, ou qu'on leur coupât le cou; ou bien

encore comme si des serpents accouraient en grand nombre pour les mordre. Parmi ces sorciers, il en est de plus habiles que les autres, qui peuvent immédiatement et sans façon tuer un homme. Les démons font tout cela par crainte du serment que ces gens ont fait au nom de Dieu. C'est au moyen de cette crainte que plusieurs obtiennent d'eux aussi le pouvoir d'appeler par certaines formules les poissons dans la mer, ou de rendre au contraire la pêche nulle. Enfin, lorsque celui qui a appris tous ces maléfices est près de mourir, et qu'il refuse de vivre et d'agir conformément à la volonté des mauvais esprits, ils lui ôtent eux-mêmes la vie.

Interrogés s'il y avait aussi des fantômes parmi eux, ils répondirent qu'on en voyait en effet, mais qu'on les regardait comme des esprits mauvais; que tous ceux qui se tuaient ou qui mouraient d'une mort prématurée n'allaient ni dans le ciel ni dans l'enfer, mais que leurs âmes erraient sous la forme de fantômes; que de plus, lorsque ceux qui jouissaient avec Siva de la béatitude devenaient orgueilleux, désobéissants et rebelles, il les maudissait, et qu'ils devenaient alors des esprits mauvais; qu'ils ne pouvaient jamais se reposer, mais qu'ils voltigeaient sans cesse, surtout la nuit, séduisant les simples et les sots, et tentant les autres de mille manières; apparaissant en songe sous la forme de jeunes filles séduisantes, et éveillant la volupté; produisant des maladies et des fièvres, et faisant aux hommes tout le mal qu'ils peuvent. Si quelqu'un, à la vue de ces fantômes, est saisi de frayeur, ils s'emparent de lui et le possèdent, font entendre en lui des bruits singuliers, lui font tenir toute sorte de propos, le font courir nu, manger des poissons et de la viande crus, de l'herbe et

tout ce qui lui tombe sous la main; de sorte qu'ils ne font rien de raisonnable ni d'humain. Ils ajoutèrent qu'il y avait parmi eux des possédés, et que les possessions étaient différentes selon la diversité des démons; que le démon nommé *Catteri* possédait principalement les femmes et les filles bien faites; qu'alors il les rendait difformes, et faisait qu'elles ne pensaient plus ni à leurs maris, ni à leurs enfants, ni au soin de leur maison, mais qu'elles couraient toujours comme des folles, chantant, tournant la tête, se jetant dans les buissons, passant la nuit dans les vieilles pagodes, injuriant, frappant quiconque approchait d'elles et leur parlait avec bienveillance, ou lui jetant des pierres. D'autres font que celui qu'ils possèdent ne peut prendre aucune nourriture, et est forcé de tourner la tête, tandis que les mauvais esprits qui résident dans les eaux épouvantent celui qui traverse une rivière, et le font mourir ensuite. Cependant tous ces démons peuvent être chassés de ceux qu'ils possèdent, à l'exception de trois seulement, qu'on est obligé de garder jusqu'à la mort. Pour les autres possédés, on les conduit dans les pagodes des dieux protecteurs; là on immole à ceux-ci des boucs, des porcs, des coqs, en disant : « Mère, que voulez-vous de plus? Je vous donnerai à manger tout ce que vous désirerez. » Puis, au milieu du bruit du tambour et des instruments à cordes, on frappe le possédé avec des verges, et l'on menace le démon jusqu'à ce qu'il soit sorti.

Ce n'est pas seulement aux Indes que les missionnaires ont constaté ces faits. Au Japon, lorsque quelqu'un était possédé, on disait que le renard avait sauté sur lui; et un jour, dans la ville d'Ozacana, toutes les formules de conjuration ayant été épuisées, on tua tous les chiens, pour